



2023

RAPPORT FINAL DU PROJET MOBILEKIDS - VOLET BELGE

Les enfants en garde alternée

Rédaction : Laura Merla, Bérengère Nobels, Sarah Murru, Lorena Izaguirre
& Caroline Robbeets



Remerciements

Nous remercions toutes les personnes – enfants, parents, juges et avocats familialistes, acteurs et actrices de terrain et institutionnels – qui nous ont livré leur parole et nous ont partagé leurs expériences et leur expertise.

Nos remerciements vont également au personnel administratif et à la direction du Cirfase et de l'institut Iacchos, à l'Administration de la Recherche, des Finances et des Ressources humaines de l'UCLouvain, qui nous ont apporté un précieux soutien personnel et logistique, ainsi qu'à tous les collègues et amis d'ici et d'ailleurs qui nous ont épaulées et nourries intellectuellement au fil des années.

Comment citer ce rapport :

Merla, L., Nobels, B., Murru, S., Izaguirre, L. & Robbeets, C. (2023).
Les enfants en garde alternée: rapport final du volet belge du projet
MobileKids, *Rapport MobileKids*, Louvain-la-Neuve: Cirfase, UCLouvain.

Rapport produit dans le cadre du projet ERC Starting Grant Project
"MobileKids: Children in multi-local, post-separation families"
2015-2022

PI: Prof. Laura Merla (Cirfase, UCLouvain)

www.mobilekids.eu

This project has received funding from the European Research Council (ERC) under the European Union's Horizon 2020 research and innovation program under grant agreement N° 676868. This report reflects only the author's view. The European Commission is not responsible for any use that may be made of the information it contains.

INTRODUCTION - Présentation de la recherche et portée du rapport	05
PARTIE 1 : L'HE en contexte	09
<i>Législation et chiffres</i>	10
<i>Le regard des praticiens du droit</i>	11
<i>Dans quelle mesure les politiques familiales s'adaptent-elles à l'HE en Belgique?</i>	13
<i>Regard des jeunes sur leur configuration familiale (LAdS)</i>	16
PARTIE 2 - Expérience vécue de l'HE	20
I. Sens du chez soi en hébergement égalitaire (HE)	21
Présentation et méthode	21
Principaux enseignements	25
1. <i>Environnement familial</i>	26
1.1. <i>Participation aux prises de décisions relatives à l'HE</i>	26
1.2. <i>Participation à la planification de l'alternance</i>	27
1.3. <i>Fonctionnements parentaux</i>	27
2. <i>Pratiques et sens du chez soi des jeunes qui alternent les lieux de résidence</i>	31
2.1. <i>Entreprendre le voyage entre les îles : Transition d'un lieu de résidence à l'autre</i>	31
2.1.1. <i>Gestion des affaires</i>	31
2.1.2. <i>Voyage entre les îles-domiciles</i>	34
2.2. <i>Revenir sur l'île : Routines et rituels de retour</i>	35
2.3. <i>Faire de chaque île « son île » : Définir et négocier sa place dans le lieu de résidence et, par là, dans la famille</i>	36
2.3.1. <i>Pratiques d'appropriation</i>	37
2.3.2. <i>Jeux de couleurs</i>	38
2.4. <i>Garder son île quand on la quitte : Maintenir sa place durant l'absence</i>	38
2.4.1. <i>Maintenir sa place par et au travers de la matérialité</i>	39
2.4.2. <i>Maintenir sa place par le biais de la pensée</i>	39
2.4.3. <i>Maintenir sa place virtuellement</i>	39
2.5. <i>Structure d'opportunités et de contraintes</i>	40
2.5.1. <i>Dimensions temporelles</i>	40
2.5.2. <i>Dimensions familiales</i>	43
2.5.3. <i>Conditions spatiales</i>	45
2.5.4. <i>Dimensions matérielles</i>	47
3. <i>Un archipel composé d'îles aux propriétés particulières : Construire un sens du chez-soi singulier pluriel</i>	49

II. Regard d'acteurs de terrain sur les résultats de la recherche sur « Le sens du chez-soi en HE »	51
Note méthodologique	51
Les apports et limites de la recherche, du point de vue des acteurs de terrain	53
1. Une parole d'enfant récoltée hors-contentieux et conflits intra-parentaux majeurs	53
2. Un regard dénué de jugement, qui révèle une variété de vécus et de pratiques	54
3. L'identification d'une palette de repères sur lesquels les jeunes s'appuient au quotidien	54
4. Une recherche qui offre des ressources et des outils pour le travail avec les familles et les jeunes	54
A) L'apport des typologies	55
B) Une entrée par les objets du quotidien	56
C) Sens du 'chez-soi'	57
D) Des éléments pour réfléchir le jour et le lieu de l'alternance	57
E) Des outils pour le recueil de la parole de l'enfant	58
5. La capacité d'adaptation des jeunes	59
6. Un éclairage pertinent pour d'autres situations familiales et modes d'hébergement	59
Recommandations	60
1. Rendre les écoles plus accueillantes pour les enfants en HE	60
2. Sensibiliser les acteurs du domaine des activités sportives, culturelles et ludiques	60
3. Former les professionnels à l'utilisation d'outils adaptés au recueil de la parole de l'enfant	60
4. Soutenir la diffusion des résultats des recherches scientifiques auprès des acteurs de terrain	61
5. Stimuler le développement de recherches dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, ancrées dans des disciplines variées	61
6. Ecouter l'enfant et tenir compte de son avis... sans faire reposer le poids de la décision sur ses épaules	61

Présentation de la recherche et portée du rapport

Le présent rapport présente de manière synthétique les **principaux résultats** du projet ERC Starting Grant « MobileKids: Children in multi-local, post-separation families », financé par le Conseil européen de la Recherche, et dirigé par la prof. Laura Merla [1]. Cette **recherche en sociologie** vise à comprendre la manière dont l'hébergement égalitaire (HE), et la mobilité et la multilocalité qui découlent de ce type de réorganisation familiale post-divorce, affectent les enfants âgés de 10 à 16 ans [2]. Plus précisément, **il s'agit de comprendre comment ces (jeunes) adolescents s'accommodent (ou pas) de ce mode de vie marqué par l'alternance entre deux lieux de vie, de mettre au jour la diversité des expériences vécues par ces enfants, et d'identifier leurs besoins, à partir de leurs propres récits**. Cela implique de déterminer comment, et dans quelles circonstances, ces jeunes s'approprient ce mode de vie et développent de nouvelles manières d'agir et d'être au monde, des « habitus » (Bourdieu, 1979, 1997) spécifiques à la multilocalité, à la mobilité et à l'expérience de coprésences et absences intermittentes.

Nous verrons dans ce rapport que le fait de vivre dans et entre des lieux de résidence distincts implique que les jeunes font face à des obstacles et des difficultés dans leur quotidien (comme le poids physique que représente le transport de leurs affaires personnelles, le manque affectif éprouvé à l'égard d'un parent pendant les jours d'absence, la distance à parcourir entre les domiciles, le fait de jongler entre des cultures familiales différentes voire contradictoires, etc.). Cependant, nous allons également montrer qu'en étant socialisés dans cet environnement particulier, les enfants que nous avons rencontrés développent des compétences, des stratégies et des manières d'être et de faire, spécifiques à ce mode de vie multilocal, qui les aident à faire « avec » ces périodes d'absence et de présence. Ces pratiques intègrent les différents espaces de résidence envisagés comme distincts l'un de l'autre, et les mettent en relation pour former un ensemble, un sens du chez-soi englobant et unique. **Loin de vouloir prendre l'appropriation de ce mode de vie pour acquis, il s'agit ici de comprendre les mécanismes qui sous-tendent cette appropriation**. En effet, nous montrerons également comment certaines pratiques sont facilitées ou, au contraire, rendues difficiles, voire impossibles, par des conditions matérielles, culturelles, sociales, temporelles... qui forment conjointement une structure d'opportunités et de contraintes avec laquelle les jeunes doivent composer au quotidien.

INTRODUCTION

[1] Le projet MobileKids est financé par une bourse ERC Starting Grant du Conseil européen de la Recherche dans le cadre du programme Horizon 2020, sous la convention No 676868. Ce rapport reflète uniquement les vues des auteurs. La Commission européenne ne peut être tenue responsable de l'usage qui sera fait des informations qu'il contient.

[2] Dans ce rapport nous utiliserons indifféremment les termes « enfant », « adolescent », ou « jeune » pour désigner les enfants de cette tranche d'âge.

Ce faisant, nos travaux s'inscrivent dans un ensemble émergeant de recherches qui s'intéressent à l'HE **à partir du point de vue et des pratiques déployées par les enfants eux-mêmes**, non pas tant pour évaluer in fine si ce mode de garde est « bon » ou « mauvais » pour les jeunes, mais plutôt **pour comprendre un mode de vie expérimenté au quotidien par des milliers d'enfants** en Europe et au-delà, et qui réinterroge à la fois les fondements de la famille telle qu'elle s'est construite au cours des deux derniers siècles et la manière dont les sciences sociales elles-mêmes étudient la famille (Merla, Nobels et al., 2021; Thomson & Turunen, 2021).

Ces approches viennent compléter et nuancer les nombreux travaux en sciences sociales, en démographie et en psychologie portant sur l'hébergement des enfants après une séparation ou un divorce, et qui tendent quant à eux à centrer les analyses sur la question de l'impact de ces modes de vie sur le bien-être des enfants et sur les inégalités hommes-femmes, en mobilisant principalement des méthodologies quantitatives s'appuyant sur le point de vue des parents [3]. Les résultats de ces études sont contrastés, certains pointant le fait que le bien-être des enfants dans ce mode d'hébergement serait meilleur que celui des enfants vivant dans d'autres configurations post-divorce, d'autres relevant au contraire des difficultés spécifiques, notamment lorsque le degré de conflit entre parents est particulièrement élevé (Berman et Daneback, 2020). Ensemble, ils ne permettent donc pas de trancher les débats publics parfois houleux sur les avantages et inconvénients de ce mode d'hébergement, et pointent plutôt vers la nécessité de tenir compte des situations particulières, qu'elles soient nationales, locales, ou intrafamiliales. Certains auteurs appellent également à dépasser cette focale, à forte connotation psychologique, en développant davantage de recherches en sociologie qui partiraient précisément du point de vue des enfants et qui élargiraient l'analyse à d'autres questions, comme celles des relations interpersonnelles, de la mobilité géographique et émotionnelle, et des constructions culturelles et normatives de la famille (Berman et Daneback, 2020, p.10). C'est précisément dans cette perspective que s'inscrit notre approche. **Il ne s'agit donc pas ici d'apporter une réponse aux débats autour du bien-fondé de l'hébergement égalitaire, mais plutôt de l'aborder à partir d'une sociologie de la famille et de la jeunesse, de l'espace, et de la mobilité, afin de comprendre un mode de vie qui interroge nos sociétés sédentaires, mais également de plus en plus marquées par un idéal normatif de « mobilité », dans toutes les sphères de l'existence.**



Aire géographique

Le projet MobileKids s'est porté **prioritairement sur la situation belge** (avec une focale sur la Belgique francophone), tout en déployant en parallèle une recherche dans un autre contexte, celui de l'Italie, afin d'apporter un éclairage à partir d'un contexte législatif, normatif et géographique différent. Le présent rapport reprend les résultats du volet belge du projet. **Les résultats du volet italien peuvent être consultés ici: <http://hdl.handle.net/2078.1/277655>.**

[3] Parmi les revues de cette littérature, voir notamment Bernardi et Mortelmans, 2021 ; Steinbach, 2019 ; Zartler, 2021.

Le projet de recherche s'est déployé à **trois niveaux** :

Le niveau micro de la "vie des enfants" représente **le cœur de cette étude**, et examine comment les enfants entretiennent leurs relations familiales alors qu'ils se déplacent avec des temporalités diverses entre deux foyers. Dans la lignée de la sociologie de l'enfance (James et Prout, 1997), nous reconnaissons que les enfants sont des acteurs sociaux qui peuvent, à des degrés divers, exercer une agentivité et une influence sur leur propre vie ainsi que sur la vie des personnes qui les entourent, tout en étant contraints par leur environnement et par les institutions. Ainsi, nous avons donné la parole aux enfants dans ce projet, afin de comprendre :

- comment ils entretiennent leurs relations familiales,
- quel rôle ils jouent dans l'organisation quotidienne de leurs vies multilocalles et négocient les différents aspects de cette vie avec leurs parents et leurs proches,
- les stratégies qu'ils mettent en place pour contrôler, résister, limiter leur mobilité,
- la manière dont les enfants s'approprient les espaces où ils vivent,
- quels rôles les technologies de communication peuvent jouer dans ce contexte,
- les facteurs structurels qui contraignent, ou facilitent, les pratiques d'appropriation déployées par les jeunes.

En analysant ces questions, nous avons porté une attention particulière à la diversité qui caractérise les expériences et les pratiques des enfants, aux tensions qui découlent de la vie multilocale, ainsi qu'aux pratiques innovantes que les enfants et leurs proches mettent en place pour faire face à leur situation.

Le niveau méso se réfère aux environnements familiaux et se concentre sur le rôle joué par les ressources, les cultures et les pratiques familiales dans la socialisation des enfants à la multilocalité. Les enfants de familles post-séparation vivent dans des environnements familiaux hétérogènes (Widmer et Favez, 2012) où différentes ressources et fonctionnements peuvent coexister. Dans nos analyses, nous avons pris en considération les caractéristiques sociales, culturelles et économiques des familles des enfants, les cultures et pratiques spécifiques et parfois hétérogènes qui les caractérisent, et les tensions qui peuvent naître de cette hétérogénéité. Ce niveau inclut également les contextes spatiaux dans lesquels les doubles ménages d'enfants sont situés, comme la taille et la qualité du logement, ou l'accessibilité en termes de transport et de communication.

Enfin, le niveau macro des politiques a consisté notamment à contextualiser l'HE à partir de la législation en matière de divorces, de séparations et d'hébergement des enfants et de la manière dont cette législation est mise en œuvre.

Le présent rapport est structuré en **deux sections**.

- La première, intitulée « l'hébergement égalitaire en contexte », brosse un portrait rapide du contexte législatif belge et de la part d'hébergement égalitaire au sein de la population des familles divorcées ou séparées. Elle présente ensuite les principaux résultats de trois enquêtes. La première a été menée auprès de juges et avocats familialistes et permet de dégager les principaux critères mobilisés pour évaluer les demandes d'hébergement égalitaire, ainsi que les représentations normatives de la famille qui informent l'évaluation des demandes et la motivation des refus d'un HE. La seconde analyse la manière dont les politiques familiales belges intègrent les situations d'hébergement égalitaire. La troisième enquête a été administrée en 2018 auprès de 1500 adolescents scolarisés dans l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles – parmi lesquels 158 vivent en HE.
- La seconde partie constitue le cœur de ce rapport, à savoir, l'expérience vécue de l'HE. Elle présente les résultats d'une recherche doctorale approfondie menée par Bérengère Nobels, sous la supervision de Laura Merla, menée sur 5 ans auprès de 21 enfants de 10 à 16 ans vivant en HE en FWB. Elle dresse un portrait détaillé des enjeux et questions liées aux niveaux micro et méso du projet MobileKids, à partir d'une étude de la manière dont les jeunes se construisent un sens du chez-soi et négocient leur place dans la famille. Les résultats de cette étude ont été mis en discussion lors de focus groups avec des acteurs institutionnels et de terrain. Le fruit de ces échanges et les recommandations qui en découlent sont présentés à la fin de cette section.



PARTIE 1

L'HE en contexte

Législation et chiffres

L'hébergement égalitaire est un dispositif de prise en charge des enfants à la suite d'un divorce ou d'une séparation des parents, dans lequel **les enfants résident alternativement chez leur mère et leur père**. Cet arrangement est devenu **de plus en plus courant** au sein de l'Union européenne, et concerne 5% des parents divorcés dans les pays sans cadre législatif en faveur de ce dispositif (comme l'Allemagne), environ 20% au Danemark ou aux Pays-Bas, et environ 40% dans des pays ayant adopté des législations qui soutiennent fortement ce dispositif, comme la Belgique ou la Suède (Recksiedler et Bernardi, 2021 ; Steinbach, 2019). Il repose sur le principe que l'exercice de la parentalité doit être partagé entre les parents séparés ou divorcés, et que les enfants ont droit à une relation continue avec leurs parents – qui sont tous deux responsables de les héberger et de leur apporter des soins concrets, de les élever et de les entretenir (Hakovirta et Rantalaiho, 2011). Recksiedler et Bernardi (2021) relèvent que, si l'HE tend globalement à être **adopté en priorité par les classes moyennes plus aisées et plus éduquées, il tend à se répandre avec le temps dans les autres couches sociales dans les pays qui soutiennent ce dispositif**. [4]

En Belgique, la **séparation parentale est devenue une expérience relativement commune pour les enfants et les jeunes**, jusqu'à en perdre son caractère extra-ordinaire (Marquet & Merla, 2015). Ce pays a présenté historiquement un taux de divorce très élevé par rapport à la moyenne européenne. En 2010, il atteignait son taux le plus haut de 2.7, pour une moyenne européenne de 2.0. Depuis, celui-ci décroît peu à peu avec un taux de 2.0 observé en 2019, pour une moyenne européenne de 1,8 (Eurostat [5]).



En 2020, selon le Baromètre des parents (Ligue des Familles, 2020), plus de quatre parents sur dix à Bruxelles et en Wallonie ont vécu une séparation ou un divorce. Environ 1/3 d'entre eux optent pour l'hébergement égalitaire, un système inscrit en Belgique en 2006 dans une loi qui donne la priorité à ce type d'hébergement, dès lors qu'au moins un des deux parents en fait la demande. On estime aujourd'hui qu'environ un enfant de parents séparés sur trois est concerné par ce mode d'hébergement (Merla & Dedonder, 2020). Selon le Baromètre 2018 des parents (Ligue des Familles, 2018), la moitié (51%) des couples séparés se mettent d'accord de manière informelle sur le mode d'hébergement de leurs enfants, que celui-ci soit égalitaire ou non. **Seuls 35% des couples ont recours à une décision judiciaire.**

[4] L'hébergement égalitaire pose des défis aux familles concernées, non seulement parce qu'elles sont amenées à mettre en œuvre un mode de vie inédit, mais aussi en raison de coûts et contraintes notamment d'ordre relationnel, logistique et matériel. Dans le même temps, comme le soulignent Wagener, Merla et François (2021), ce mode d'hébergement devient progressivement un modèle de ce que d'aucuns appellent un « divorce réussi » - basé, d'après Bastard (2006), sur l'idée que « les conjoints, grâce aux accords qu'ils nouent, doivent se montrer aptes à assurer la circulation de leurs enfants entre eux ». Ceci, signalent Wagener et ses collègues, stigmatise potentiellement les autres modes d'hébergement, et plus particulièrement les situations de monoparentalité. Or, l'hébergement égalitaire n'est, d'une part, pas souhaitable dans toutes les situations et, d'autre part, pas accessible à une frange précarisée de la population dans laquelle les divorces et séparations parentales peuvent se révéler particulièrement conflictuelles, et qui n'a ni les ressources financières pour assumer ce double logement des enfants, ni la possibilité de se faire entendre adéquatement en cas de litige entre ex-partenaires (voir notamment, Fierens, 2008 et, pour la France, Bessière et al., 2013).

[5] https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Marriage_and_divorce_statistics#Fewer_marriages.2C_more_divorces

Le regard des praticiens du droit

L'article 374, § 2, du Code civil énonce qu' « à défaut d'accord, en cas d'autorité parentale conjointe, le tribunal **examine prioritairement, à la demande d'un des parents au moins, la possibilité de fixer l'hébergement de l'enfant de manière égalitaire** entre ses parents. Toutefois, **si le tribunal estime que l'hébergement égalitaire n'est pas la formule la plus appropriée, il peut décider de fixer un hébergement non égalitaire** ». Mais diverses formules de répartition du temps sont possibles. Van Houcke (2017 : 5) précise ainsi que l'on parle d'hébergement égalitaire quand le temps de l'enfant est partagé de manière égale entre ses deux parents (50% chez l'un, 50% chez l'autre), ceci pouvant couvrir **divers rythmes d'alternance** (par périodes de 3.5 jours, d'une semaine ou de 15 jours), et d'**hébergement quasi-égalitaire** pour des répartitions de type 65% chez un parent et 35% chez l'autre, ou une formule d'alternance de 9 jours/5 jours.

Ce volet de la recherche s'intéresse aux **différents critères qui entrent en compte dans les affaires qui concernent une demande d'hébergement égalitaire (HE) en Belgique, en croisant les témoignages de juges et avocats pratiquant le droit de la famille**. Par-delà les critères identifiés, il s'agit de comprendre quelles sont **les représentations normatives de la famille** qui informent l'évaluation des demandes et la motivation des refus d'un HE.

Dans un premier temps, nous basant sur les résultats d'une **enquête par questionnaire** administrée en ligne fin 2017-début 2018, nous nous intéressons aux critères d'appréciation mobilisés par les avocats pratiquant le droit de la famille dans leur rôle de conseil et d'assistance, puis à ceux qui sont mobilisés dans une série de dossiers traités par ces avocats, par les parents pour s'opposer à une demande d'HE et par les juges pour motiver leur refus d'accorder un tel mode d'hébergement.



Nous nous appuyons ici sur une **enquête menée auprès d'avocats familialistes francophones en Belgique**, au travers d'un questionnaire rédigé par notre équipe en concertation avec des scientifiques, juges et avocats familialistes, et administrée en ligne fin 2017-début 2018. Cette enquête avait pour objectif de mieux comprendre leur pratique professionnelle, de mettre en lumière quelques tendances actuelles quant aux décisions juridiques prises (ou homologuées) par les magistrats en matière d'hébergement égalitaire, et enfin d'offrir un aperçu des profils des parents qui demandent ce mode d'hébergement. Si 112 avocats ont répondu en tout ou en partie à notre questionnaire, nous avons choisi de retenir et exploiter ici les 56 questionnaires qui ont été entièrement complétés. [6]

[6] Parmi nos répondants on retrouve: une majorité de personnes âgées de 36 ans et plus (76,8%), de femmes (83,9%), et avec une expérience de plus de 10 ans en tant qu'avocat spécialisé en droit de la famille (74,6%). Nos répondants se répartissent équitablement entre les Barreaux de cinq provinces belges francophones (Bruxelles, Brabant wallon, Liège, Hainaut et Namur).

Trois critères semblent jouer de manière transversale en défaveur de l'HE. Les deux premiers sont mobilisés largement à la fois par les avocats dans leur rôle de conseil, et, dans les dossiers dont les avocats nous ont parlé, par les parents lorsque l'HE est demandé par l'autre parent contre leur avis, et par les juges lorsqu'ils ou elles motivent leur décision de ne pas accorder l'HE. Il s'agit **du jeune âge de l'enfant (moins de 3 ans, voire 6 ans) et du manque de disponibilité du parent demandeur**. Le troisième critère, à savoir, **l'éloignement géographique entre les parents**, est quant à lui identifié fortement par les avocats dans leur rôle de conseil, et il figure parmi les 3 principaux critères mobilisés par les juges pour motiver leur décision dans les dossiers examinés par les avocats ayant répondu à notre enquête.

Dans un second temps, nous confrontons les critères qui se dégagent du témoignage des avocats avec **les pratiques et représentations de huit juges de la famille interviewés en 2018**, ce qui nous permet de mieux apprécier les notions recouvertes par ces critères, la manière dont ils sont sous-pesés par les magistrats, et, in fine, les représentations de la famille qui sous-tendent ces processus.



Parallèlement à l'enquête par questionnaire dont il a été question jusqu'ici, nous avons mené **des entretiens semi-directifs avec 8 juges de la famille** afin d'aborder de manière plus approfondie leurs pratiques et leurs représentations quant aux décisions juridiques relatives à l'hébergement égalitaire, avec une attention toute particulière pour les critères qu'ils mobilisent pour évaluer une demande d'HE. Les entretiens d'environ 1h30 ont été réalisés avec 5 juges travaillant en Région wallonne, une juge de la Région de Bruxelles-Capitale et 2 juges travaillant en Région flamande. Un juge était un homme, les 7 autres des femmes. Tous étaient âgés de 40 à 60 ans environ.

On relèvera que **la logique du cas par cas** prévaut dans l'examen des dossiers par ces juges, avec toutefois une attention particulière à **trois critères** qui tendent à peser en défaveur de l'HE, à savoir le **jeune âge de l'enfant, l'éloignement géographique (qui met également en jeu la stabilité de l'environnement social de l'enfant), et des conditions matérielles d'accueil des enfants** jugées insatisfaisantes. Par contre, les positions sont variables quant au critère de **disponibilité temporelle** des parents. Si les juges rencontrés s'accordent sur le fait que les **problèmes de violence, d'assuétude ou de non-fiabilité d'un parent** sont un frein à la mise en place d'un HE, ils et elles vont toutefois réagir de façon différente si ces comportements ne sont pas vérifiés par le rapport d'une enquête sociale ou par une décision de justice. Tous s'accordent en outre sur le fait que la **mésentente entre les parents** ne constitue pas en soi un motif de refus d'une demande d'HE, et que si l'enfant doit être entendu, le **poids de la décision** ne doit pas reposer sur ses épaules.

On constate également que le **modèle de la famille nucléaire** réunissant sous un même toit, parents et enfants mineurs reste le modèle de référence pour les juges qui nous ont livré leur témoignage. La séparation parentale est en effet souvent vue en soi comme une entrave à l'intérêt de l'enfant. Le modèle idéal de la famille nucléaire s'articule alors à une vision des relations familiales dans lesquelles règnent amour, chaleur, paix, communication et bienveillance.

Les critères qui font consensus parmi nos juges reflètent un souhait de reproduire des conditions similaires à celles que l'on pourrait trouver dans une famille nucléaire idéalisée, à savoir la stabilité de l'environnement social, la proximité géographique entre membres du couple parental, et le maintien de la fratrie.

Par-delà l'idéal de bonne entente, la question du mode d'hébergement des enfants en cas de divorce ou de séparation est traversée dans le discours des juges rencontrés par une **tension entre deux modèles normatifs genrés de la parentalité** : un modèle basé sur une conception plus traditionnelle du père et de la mère (la mère prenant davantage en charge les soins aux (jeunes) enfants et le père prenant davantage en charge les aspects financiers de la famille) et un modèle basé sur une égalité entre hommes et femmes.

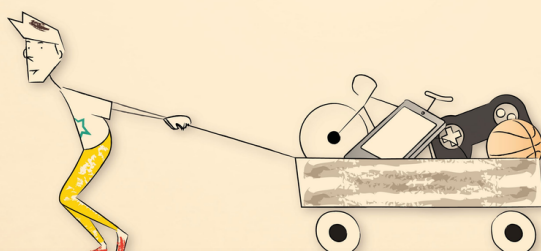
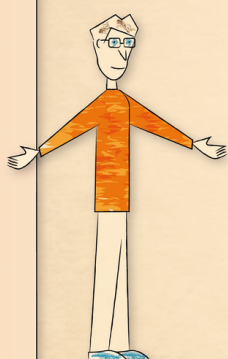
Le **modèle du consensus entre les parents** fait quant à lui l'unanimité. L'entente entre les parents sur le mode d'hébergement accordé par la justice est un point essentiel pour ces huit magistrats, qui déclarent tenter de privilégier un compromis qui satisfasse un minimum les deux parties. Ce modèle du consensus positionne les parents en acteurs de leurs choix familiaux, et tend d'après nos interlocuteurs à transformer la logique « vainqueur – perdant » de la procédure judiciaire en processus de conciliation des intérêts de chacun.



Pour aller plus loin :

Merla L., Baar M. & Dedonder J. (2020) *Séparations parentales et hébergement alterné égalitaire en Belgique: cadre juridique et regard des praticien·nes du droit.*

<http://hdl.handle.net/2078.1/254841>



Dans quelle mesure les politiques familiales s'adaptent-elles à l'HE en Belgique?

Dans le cadre du projet *MobileKids*, nous avons également eu à cœur de prêter attention à la question des politiques familiales au sens large, afin de comprendre comment elles structurent la pratique de l'hébergement égalitaire en Belgique, en France et en Italie. Dans la mesure où l'hébergement égalitaire représente un cas de figure-clé pour comprendre l'évolution des configurations familiales dans la société contemporaine [1], nous interrogeons :

- Quelles constructions normatives de la famille inspirent ces politiques ?
- Comment ces politiques répondent-elles aux nouvelles configurations familiales ?
- Comment ces politiques s'adaptent-t-elles à la pratique croissante de l'hébergement égalitaire?

En Belgique, la 6ème réforme de l'État a amené de profonds changements en matière notamment de prestations familiales :

- La compétence des allocations familiales a fait l'objet d'une « dé-fédéralisation ».
- Les prestations familiales sont financées par l'impôt (budget fédéral) en fonction d'une clé de répartition, et non plus par des cotisations sociales.
- Le lien entre le droit aux allocations familiales et le statut socio-professionnel des parents a été éliminé. L'enfant devient ainsi bénéficiaire et attributaire de ses propres allocations : c'est lui qui y ouvre droit.
- Le système acte donc un passage d'une logique de solidarité liée à l'emploi vers une couverture universelle et générale [2].

La politique familiale est le produit du « pluralisme belge ». Le résultat est **un système de prestations sociales qui compte parmi les plus inconditionnels** dans le contexte européen, basé sur deux types de solidarité: la mutualisation de la charge d'enfants à l'ensemble de la société (solidarité horizontale, des familles sans enfant vers les familles avec enfants) et la lutte contre la pauvreté infantile (solidarité verticale entre catégories sociales différentes).

Sur base (1) d'une enquête par questionnaire menée auprès d'experts et d'interlocuteurs-clés, et (2) d'une analyse documentaire et une revue de la littérature, nous avons analysé la manière dont les politiques familiales tiennent compte (ou non) des spécificités des familles pratiquant l'hébergement égalitaire. Nous avons passé en revue quatre piliers des politiques familiales : les prestations familiales, l'accès aux services, les mesures fiscales, et les congés parentaux.

[7] Laura Merla, Lorena Izaguirre, et Sarah Murru. Comparing how family policies accommodate post-separation shared custody arrangements: Towards a progressive approach of defamilialization (forthcoming).

[8] Valerie Flohimont et Jean-François Neven, « Allocations familiales: les enjeux du transfert, à mi-parcours », *Revue belge de sécurité sociale* 2 (2015): 232.

Notons que nous nous sommes penchés uniquement sur les droits et prestations qui concernent les parents (et non de leurs éventuels partenaires).

- De manière générale, l'hébergement égalitaire semble être relativement bien pris en compte :
 - Les **allocations familiales et la plupart de prestations familiales peuvent être partagées entre ex-partenaires en cas d'hébergement égalitaire** (à l'exception de la prime de naissance).
 - La **fiscalité reconnaît l'hébergement égalitaire** grâce au régime de coparentalité fiscale.
 - Chaque enfant donne droit à un congé parental, pour chaque parent. **L'hébergement égalitaire** n'affecte pas l'attribution de ce congé aux parents. Toutefois, vu la nécessité de filiation entre le parent demandeur et l'enfant concerné, dans les **familles recomposées** le beau-parent ne peut accéder à ce congé qu'à condition d'avoir adopté l'enfant.
 - Cependant, **du côté des services, peu d'entre eux incluent des consignes spécifiques** concernant l'hébergement égalitaire.
- La caractéristique la plus notable du système de prestations sociales belge depuis la sixième réforme de l'État a été le placement de l'enfant au centre de l'architecture des allocations familiales. Ceci répond à un **processus d'individualisation des droits**, qui est *in fine* indispensable pour la reconnaissance et le soutien de l'hébergement égalitaire.
- Notre analyse met en évidence les problèmes et inégalités inhérents au principe de **domicile fiscal unique de l'enfant** : certains parents ont ainsi intérêt à garder la domiciliation de l'enfant, spécialement s'il y a une différence importante de revenus entre les deux parents et que les avantages fiscaux y jouent un rôle majeur. Situations qui peuvent créer des antagonismes entre parents, spécialement dans le contexte de séparations conflictuelles. En outre, le régime de la coparentalité fiscale n'est réservé qu'aux parents pratiquant des formes d'hébergement égalitaire ou quasi égalitaires, excluant ainsi des formes « asymétriques » choisies en raison de questions pratiques, ou encore quand l'enfant est en bas âge.



Pour aller plus loin :

Izaguirre L. (2022). *Dans quelle mesure les politiques familiales s'adaptent-elles à la pratique de l'hébergement égalitaire ? Le cas de la Belgique.*

<http://hdl.handle.net/2078.1/265453>

Regard des jeunes sur l'hébergement alterné : quelques statistiques

Nous avons analysé les réponses de 1474 jeunes scolarisés en Fédération Wallonie-Bruxelles et âgés de 12 à 18 ans, ayant participé à l'enquête LAdS [7], parmi lesquels 158 vivent en hébergement alterné (HA).



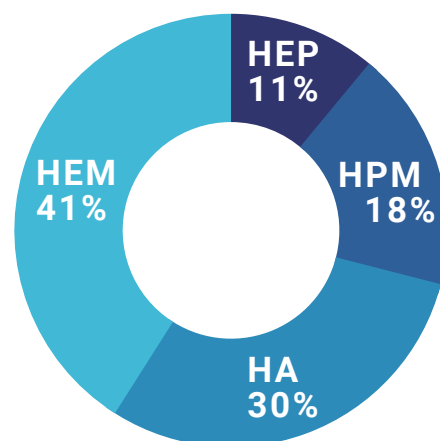
Les configurations familiales ont été identifiées sur base des critères suivants :

- **Parents ensemble** : l'enfant a indiqué vivre avec ses parents qui ne sont ni divorcés, ni séparés.
- **Hébergement exclusif** : l'enfant réside 100% du temps chez l'un de ses parents.
- **Hébergement principal** : l'enfant réside plus de 70% du temps chez l'un de ses parents.
- **Hébergement alterné** : l'enfant réside entre 30 et 70% du temps chez un parent, et 70 à 30% du temps chez l'autre parent. Notons que dans cette enquête la moitié des jeunes en hébergement alterné sont dans un modèle strictement égalitaire (50-50).

Les enfants de parents séparés ou divorcés représentent 35% de nos répondant-e-s – autrement dit, **un peu plus d'un enfant sur trois vit dans une famille séparée ou divorcée**. La configuration familiale 'parents ensemble' (PE) reste donc dominante, mais elle perd du terrain face à, par ordre d'importance, l'hébergement exclusif chez la mère (HEM) qui concerne 14% des jeunes, puis l'hébergement alterné (HA) qui en concerne près de 11%. Les configurations hébergement exclusif chez le père (HEP) sont peu courantes mais concernent tout de même 55 enfants dans notre population (soit près de 4% des enfants). Par contre, l'hébergement principal chez le père (HPP) est quasiment absent de notre population (seuls 9 enfants sont concernés).

Notons que si nous **nous centrons uniquement sur les configurations post-divorce ou séparation**, les modes d'hébergement se répartissent comme suit :

- 4 jeunes sur 10 en hébergement exclusif chez la mère (HEM),
- 3 jeunes sur 10 en hébergement alterné (HA),
- près de 2 jeunes sur 10 en hébergement principal chez la mère (HPM),
- et 1 jeune sur 10 en hébergement exclusif chez le père (HEP).



[9] <https://uclouvain.be/fr/chercher/cirfase/leuven-louvain-adolescents-survey.html>

158 JEUNES EN HA

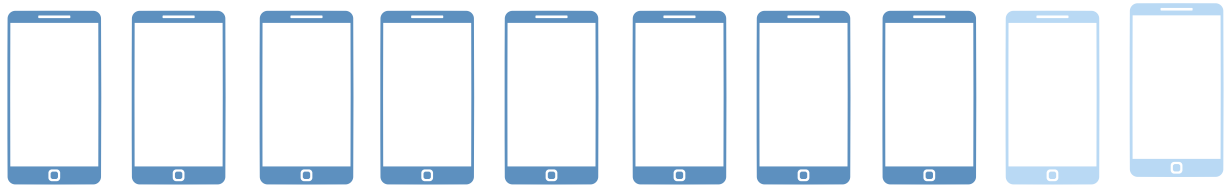


6/10 déclarent avoir été consultés sur la mise en place de l'HA

86%

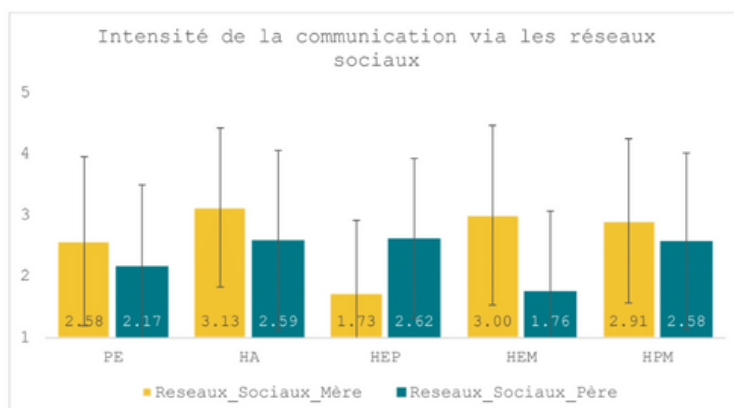
Qu'ils aient pu donner leur avis ou non, les enfants sont plus de 86% à se déclarer **satisfaits de leur mode d'hébergement**.

De nombreux jeunes **entretiennent un contact inter-foyers avec leurs parents** (principalement via des coups de téléphone, des sms ou de la messagerie instantanée). Ceci témoigne du fait que l'écrasante majorité de ces jeunes entretiennent un lien relativement continu avec leurs deux parents.



9 jeunes sur 10 en HA communiquent avec un parent quand ils sont chez l'autre parent.

Les jeunes utilisent également les **réseaux sociaux** pour entretenir le lien avec leurs parents, **et ils le font dans une plus grande mesure que les enfants qui vivent sous le même toit que leurs deux parents**. On notera que les jeunes communiquent légèrement plus avec leur **mère** qu'avec leur père, ce qui permet de visualiser également la charge mentale des mamans, qui sont assez fortement sollicitées en ligne par leurs enfants. Des formes de co-présence virtuelle viennent donc soutenir les relations parents-enfants.



- 1: Jamais
- 2: Plusieurs fois par mois
- 3: Plusieurs fois par semaine
- 4: Une fois par jour
- 5: Plusieurs fois par jour

Notons toutefois qu'il n'y a à l'heure actuelle pas de consensus dans les **quelques recherches existantes sur l'usage des réseaux sociaux dans les familles post-divorce ou séparation**, encore peu nombreuses, sur le caractère facilitateur de ces modes de communication dans la relation parents-enfants (Saini et al, 2013) : si certains auteurs montrent que l'usage de Skype ou FaceTime peut conduire parents et enfants à **se sentir plus 'proches'** (Wolman and Pomerance, 2012), d'autres pointent du doigt le fait que le contact virtuel avec un parent non-gardien, entre les visites, peut être ressenti comme **superficiel et frustrant**, en particulier lorsque les technologies ne fonctionnent pas correctement (Gollop & Taylor, 2012). Les **avantages et inconvénients** de ce type de communication sont encore à creuser, mais parmi les premiers, les recherches existantes mentionnent notamment l'augmentation de temps de qualité avec le parent non-gardien, et une minimisation de la distance géographique qui sépare l'enfant de son parent. Les limites potentielles se situent notamment dans l'interférence de l'autre parent, dans les conflits intra-parentaux qui pourraient affecter négativement les effets de la communication et/ou être réactivés par ces contacts virtuels continus, et dans de possibles tensions entre ex-partenaires autour de l'accès à la technologie et du partage des coûts d'équipement et de connexion. Notons que **l'analyse des données de l'enquête LAdS n'a pas révélé de lien de causalité entre degré de conflits entre parents et communication inter-foyers**. Autrement dit, les conflits intra-parentaux ne semblent pas influencer ici le niveau de communication enfants-parents.

Les jeunes en hébergement alterné déclarent avoir **une relation de bonne qualité avec leurs deux parents** (scores supérieurs à 3 sur une échelle allant jusqu'à 5), même si le score est légèrement plus élevé du côté de la mère que du côté du père. A cet égard, ils se situent à **proximité des enfants dont les parents sont ensemble**, mais **se démarquent par rapport aux enfants en hébergement exclusif ou principal**. Ces enfants ont des scores plus faibles, en particulier du côté de la relation avec le père. Deux interprétations peuvent en découler : les jeunes en hébergement alterné auraient, dès le départ, une meilleure relation avec leur père, ce qui a pu influencer sur le choix de ce mode d'hébergement, et/ou le partage égalitaire de l'hébergement des enfants serait propice au développement (ou maintien) d'une relation de qualité entre les enfants et leur père (le plus faible score maternel dans les autres configurations post-divorce étant tiré vers le bas par les situations d'hébergement exclusif chez le père, où la qualité de relation avec la mère est moins bonne).

L'examen du **degré de conflit entre parents** tel que rapporté par les enfants montre que, d'une part, que le degré de conflit entre parents **diminue** après le divorce/la séparation et, d'autre part, que le degré de conflit intra-parental actuel est assez similaire en hébergement alterné et en hébergement principal ou exclusif chez la mère.

La situation d'emploi, mesurée ici à partir du temps de travail, semble meilleure dans les couples de parents ayant mis en place l'hébergement alterné, en particulier du côté des mères. Plus de la moitié des parents HA travaillent tous deux à temps-plein (alors que dans les autres configurations post-divorce/séparation ce n'est le cas que dans 24% des cas). Loin derrière, les autres parents HA se répartissent en plusieurs groupes de taille moindre, parmi lesquels on retrouve le père à temps plein et la mère à temps partiel (12%) ; et, quasi à égalité, le père à temps plein et la mère sans emploi (7,6%) et les deux parents à temps partiel (6,3%). Les parents en hébergement alterné sont légèrement également **plus nombreux à être tous deux employés à temps plein que les « parents ensemble »**. C'est également en hébergement alterné que l'on

retrouve **le plus de mères travaillant à temps plein** (6 sur 10, pour 5 sur 10 dans les deux autres groupes). Elles sont aussi **moins nombreuses à être sans emploi** (un peu plus d'une mère sur 10, contre 4 et 5 mères sur 10 respectivement dans le groupe des parents ensemble, et des autres parents divorcés/séparés).

Au sein des familles en hébergement alterné, on note :

- Que plus de 6 jeunes sur 10 (7 dans le cas du père) déclarent que leurs parents ne rencontrent que rarement ou jamais des difficultés financières.
- Que les enfants sont **plus nombreux à rapporter des difficultés financières du côté de leur mère que de leur père**. Un peu plus de 1 jeune sur 10 déclare que sa mère rencontre souvent ou toujours des difficultés financières. 1 jeune sur 4 déclare que sa mère rencontre parfois de telles difficultés.

Si nous comparons les familles en hébergement alterné avec les familles 'parents ensemble' et avec un groupe rassemblant les autres configurations post-séparation, on remarque que les jeunes en HA sont plus nombreux à rapporter des difficultés financières que les jeunes dont les parents sont ensemble ; mais qu'ils sont par contre moins touchés par des difficultés financières que les enfants vivant en hébergement exclusif ou principal (où les mères semblent particulièrement en difficulté).

Les jeunes rapportent **des niveaux de confort relativement élevés**, et de même ampleur, chez chacun de leurs parents – niveau qui est plus élevé que dans les autres configurations post-divorce/séparation, tant chez le père que chez la mère. Notons que l'écart entre niveaux de confort chez le père en HA comparé aux autres configurations est cependant plus élevé que chez la mère, ce qui peut s'expliquer par le fait que la plupart de ces jeunes sont hébergés à titre principal ou exclusif chez celle-ci – il peut sembler logique qu'on ait moins de place ou pas de chambre à soi chez un parent non-gardien.

Enfin, les jeunes en HA rapportent également **un niveau élevé de sentiment d'être 'chez-soi'** chez leur père et chez leur mère. Par rapport aux autres configurations post-séparation/divorce, le sentiment d'être chez-soi chez la mère est de même ampleur, mais il est plus élevé chez le père en hébergement alterné.



Pour aller plus loin :

Merla L. & Dedonder J. (2019) *Configurations familiales post-divorce/séparation en Fédération Wallonie-Bruxelles : Le point de vue des adolescent-e-s.*

<http://hdl.handle.net/2078.1/228062>



PARTIE 2

Expérience vécue de l'HE

I. Sens du chez soi en hébergement égalitaire (HE)

Présentation et méthode

Dans cette recherche [8], nous donnons la parole aux enfants de parents séparés ou divorcés qui alternent les lieux de résidence pour comprendre la manière dont ils définissent et construisent un sens du chez-soi en habitant dans plus d'un lieu d'habitation.

Ce mode de vie soulève plusieurs interrogations auxquelles nous nous proposons de répondre : **Que signifie « se sentir chez-soi » quand on vit en alternance entre et dans deux habitations familiales ? Comment les jeunes négocient-ils leur place dans la famille alors qu'ils sont absents par intermittence ? Comment entretiennent-ils leurs relations familiales à distance ? Comment s'adaptent-ils aux différents contextes familiaux entre lesquels ils circulent ?**

Nous émettons l'**hypothèse** que la qualité des relations familiales et le sentiment d'appartenir à la famille en tant que membre reconnu par tous ont un impact sur la manière dont l'enfant va habiter et s'approprier certaines pièces, certains espaces, certains objets plutôt que d'autres (comme sa chambre, son quartier, son jardin, sa valise, la voiture d'un parent, etc.) et s'y sentir plus ou moins chez lui. Tout comme à l'inverse, la manière dont il va investir l'espace de l'habitation va influencer la création, le maintien et la qualité de ses relations familiales.

Nous examinons la manière dont les enfants, pour qui les différents espaces de vie se fragmentent et se multiplient, établissent potentiellement des liens entre eux. En d'autres termes, nous appréhendons la façon dont ils se représentent **l'ici, le là-bas et l'entre-deux et comment se forme une « archipélisation » de leurs lieux de vie** (Duchêne-Lacroix, 2010 : 2). Inspirées par les travaux de ce sociologue, nous mobilisons dans la suite de ce rapport la métaphore de l'archipel pour rendre compte de la manière dont les enfants envisagent chaque lieu de résidence comme distinct de l'autre, tout en étant inter-reliés, un peu à l'image de deux îles qui font partie d'un même et unique archipel. Cette métaphore désigne « une forme de continuité sociale dans la discontinuité physique à la fois construite comme représentation et résultats de pratiques » (2010 : 2) ; représentation et pratiques que nous développons plus loin.

Le fait de vivre dans et entre des lieux de résidence distincts implique que les jeunes font face à **des obstacles et des difficultés** dans leur quotidien (comme le poids physique que représente le transport de leurs affaires personnelles, le manque éprouvé à l'égard d'un parent pendant les jours d'absence, la distance à parcourir entre les domiciles, le fait de jongler entre des cultures familiales différentes voire contradictoires, etc.).

[10] La recherche a été menée par Bérengère Nobels sous la direction de Laura Merla dans le cadre d'une thèse de doctorat.

Cependant, nous posons l'hypothèse qu'en étant socialisés dans cet environnement particulier, les enfants développeraient potentiellement **des compétences, des stratégies et des manières 'd'être et de faire' spécifiques** à ce mode de vie multilocal qui leur permettraient de faire face à ces périodes d'absence et de présence. Ces pratiques intègreraient les différents espaces de vie et les mettraient en relation pour former un continuum, un « chez-soi global » (Serfaty-Garzon, 2006 : 19). Loin de vouloir prendre l'appropriation de ce mode de vie pour acquise, il s'agit ici de comprendre les mécanismes qui sous-tendent cette appropriation. En effet, nous analysons **la manière dont certaines pratiques sont facilitées ou, au contraire, rendues difficiles, voire impossibles, en raison de conditions matérielles, culturelles, sociales, temporelles, etc.**

Enfin, nous étudions la façon dont leurs « pratiques familiales » (Morgan, 2011), à la fois mobiles et stables, déployées au sein de et autour de chaque lieu de résidence, permettraient de créer dans chaque habitation, une vie de famille particulière. Considérant que les enfants qui alternent les lieux de vie voyagent également entre des « pratiques éducatives contrastées (ou non) » (Michaud Delahaye, 2009) et entre des cultures familiales non homogènes (Merla, 2018), nous observons la manière dont les jeunes développeraient diverses **stratégies et compétences pour s'adapter, s'approprier, négocier et se positionner par rapport à des environnements familiaux distincts.**



Nous nous basons sur les témoignages de **17 familles belges** afin de répondre à ces différentes questions. Au total **21 enfants** ont été interviewés, soit 10 filles et 11 garçons, **âgés entre 10 et 16 ans**, qui vivent en hébergement égalitaire depuis au moins un an.

Ces données sont présentées sur la page suivante.

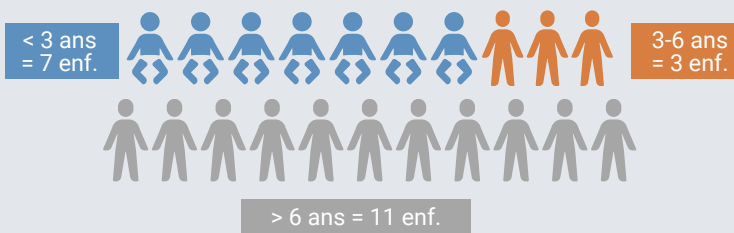
Remarque : Le profil sociodémographique de ces familles **nuance** l'idée selon laquelle les parents pratiquant l'HE ont forcément des niveaux d'éducation et de revenus élevés, et un degré de conflit relativement faible (Berman & Daneback, 2020). Comme le soulignent Reckseidler et Bernardi (2021), **on observe en réalité une diversification de ces profils dans les pays où l'HE est encouragé par le législateur – même s'il reste difficile à mettre en place pour les familles précarisées.**

Age et genre des enfants

10-12 ans = 10 enf.
13-14 ans = 6 enf.
15-16 ans = 5 enf.



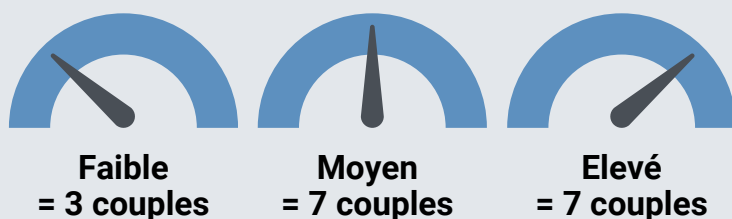
Age à la mise en place de l'HE



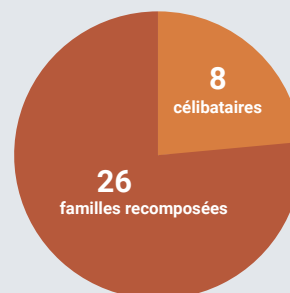
Rythme de l'alternance



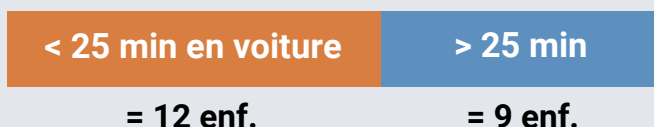
Degré de conflit entre parents



Situation familiale

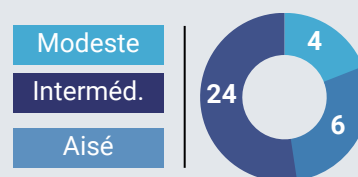


Distance entre les deux domiciles



Rq. Tous vivent dans un environnement urbain ou péri-urbain.

Niveau de vie ressenti



Niveau de diplôme

La majeure partie des familles est issue de la classe moyenne, mais des disparités existent en termes de niveau de diplôme des parents.





La collecte des données s'est faite en 2 temps :

- Nous avons commencé par un **entretien semi-directif avec au moins un des deux parents** afin de comprendre le contexte et la culture familiale de l'enfant. Ces rencontres ont éveillé notre attention sur des éléments qui peuvent éclairer le discours des enfants comme les dimensions culturelles, les valeurs éducatives ou le type de relations entretenues entre les membres de la famille.
- Nous avons ensuite mené **deux ou trois entretiens semi-directifs avec chaque enfant** individuellement, structurés chacun autour d'une méthode participative :
 - le Jeu de réseau socio-spatial (Schier, 2017) qui consiste en un jeu de plateau sur lequel l'enfant place et construit les différents lieux qui sont importants pour lui, décrit les personnes qui y sont associées, et la manière dont il se déplace entre ces lieux.
 - la Carte émotionnelle (Gabb & Singh, 2015) où l'enfant est invité à dessiner chaque maison sous la forme d'un plan vu de haut sur lequel il place les lieux qu'il juge lui appartenir au moyen d'une gommette de couleur, et auxquels il assigne une émotion qui reflète comment il s'y sent. Il procède ensuite de la même façon, en attribuant une gommette de couleur différente à chaque membre de la famille, et en qualifiant au moyen d'un émoticône la manière dont il se sent dans ces pièces qui "appartiennent" aux autres.
 - le Parcours commenté (Kusenbach, 2003) qui consiste à effectuer une balade qui reproduit la manière habituelle dont l'enfant voyage entre ses deux lieux de résidence.

Ces différentes méthodes nous ont permis d'aborder de nombreux sujets tels que la façon dont l'enfant voyage entre ses différents lieux de vie ; la configuration spatiale de son réseau familial ; les liens qu'il entretient avec les différents membres de la famille ; ses pratiques d'habiter et de se sentir chez-soi, etc.

Ce corpus a fait l'objet d'une analyse thématique sur 3 niveaux :

- la triangulation des matériaux récoltés pour construire des **études de cas individuelles** relatant le récit des expériences vécues.
- Le **croisement de ces cas avec le discours des parents** pour faire dialoguer plusieurs voix sur une même réalité et ajouter des éléments du contexte familial.
- Le **croisement des études de cas contextualisées** pour faire émerger des thèmes transversaux, et les similitudes ou différences entre enfants.

Principaux enseignements

Les arrangements post-séparation remettent en question la vision occidentale d'un chez-soi construit au sein d'un lieu de résidence unique et stable associé au modèle de la famille nucléaire. C'est pourquoi, nous avons interrogé la manière dont les enfants multilocaux qui vivent dans plus d'un lieu d'habitation (soit, plusieurs îles) développent un sens du chez-soi englobant qui nourrirait un sentiment d'appartenance à de multiples lieux de vie et à des configurations familiales parfois complexes, le tout pensé et pratiqué comme un ensemble cohérent (soit, un archipel).

Nous considérons que le chez-soi n'est pas seulement un environnement matériel (c'est-à-dire un lieu défini de manière objective par les murs d'une seule habitation) mais plutôt un sentiment qui se construit par le biais de pratiques individuelles et familiales. Il s'agit d'une « idée localisable » dans l'espace (Douglas, 1991 : 289), associée à un ou plusieurs lieux sur la base de l'absence ou de la présence d'un sentiment unique de paix, de stabilité, de familiarité, de sécurité, d'intimité, de confort, d'appartenance, de souvenirs, d'identité, etc.

Nous présentons ci-dessous les principaux enseignements qui émergent de l'analyse du discours des jeunes à propos de leur expérience de vie en HE. Nous relevons différentes pratiques et manières de faire qui leur permettent d'établir des liens et des continuités dans l'expérience de la mobilité.

En guise de préambule **nous exposons, dans un premier temps, l'environnement familial** dans lequel les enfants du panel rencontré grandissent en matière de normes, de valeurs et de pratiques éducatives. Nous mettons en avant :

- La manière dont les jeunes ont participé ou non au processus de prise de décision relatif à la mise en place d'un HE et à la façon dont ils définissent un mode d'arrangement comme « équitable » et « juste » pour tous les membres de la famille.
- Le type de frontière, plus ou moins imperméable, que chaque parent trace entre son habitation et celle de son ex-partenaire.

Nous entrons ensuite dans le cœur de notre recherche, à savoir **la manière dont les jeunes « habitent multilocalement »**. Pour ce faire, nous retraçons le parcours des jeunes lors de l'alternance, en examinant :

- Le moment de la transition d'un lieu à l'autre (gestion des affaires, et voyage entre les deux domiciles).
- Les routines et rituels de 'retour', une fois arrivé au domicile.
- La manière dont les enfants définissent et négocient leur place dans la famille qui réside au domicile du moment.
- Le maintien d'une présence symbolique pendant l'absence.

Nous mettons également en exergue le cadre qui leur est posé par leur environnement familial marqué par des contraintes matérielles et spatiales, des valeurs et styles éducatifs, des temporalités spécifiques, etc. Nous soulignons la manière dont ces éléments facilitent ou contraignent les pratiques des jeunes.

Nous concluons en présentant les contours du sens du chez-soi singulier pluriel des jeunes rencontrés.

1 Environnement familial

1.1. Participation aux prises de décisions relatives à l'HE

Dans la majorité des cas, le rythme égalitaire de l'alternance a été **mis en place par les parents eux-mêmes** sans forcément consulter préalablement leur enfant en raison de son jeune âge au moment de la séparation (16 enfants sur 21 étaient âgés de 7 ans et moins) ou de contraintes professionnelles. Ce choix a été pris par le père et la mère pour que l'un et l'autre puissent passer un temps égal avec l'enfant et lui permettre d'entretenir et de renforcer les relations.

Les jeunes évaluent, pour la plupart d'entre eux, le mode d'hébergement égalitaire de manière positive car l'arrangement familial d'un temps partagé entre leurs parents est perçu comme équitable, égal et juste pour leur père et leur mère mais aussi pour eux-mêmes. **Cette évaluation ne repose pas sur une répartition strictement égalitaire du temps** mais bien plutôt sur le fait que tous les membres de la famille, dont l'enfant lui-même, ont l'opportunité de s'exprimer sur cette décision. Le résultat final est ainsi jugé juste et impartial alors même qu'il ne satisfait pas forcément la demande initiale de l'enfant. Il ressort des résultats de recherche que les enfants de notre étude souhaitent principalement « avoir leur mot à dire » sur les sujets qui les concernent sans pour autant avoir un contrôle complet sur ces prises de décisions.

En ce qui concerne l'implication des enfants dans le processus de prise de décision relatives à l'HE, il apparaît que nos enquêtés adoptent 3 attitudes distinctes.

La majorité d'entre eux (13 enfants) se montrent **détachés** à cet égard et se laissent guider par le choix des parents sans vouloir s'investir davantage dans le processus de décision, alors que cela leur est permis. En effet, ils reconnaissent avoir leur mot à dire si le besoin se fait sentir et ils interviennent ponctuellement à propos de changements éventuels d'organisation du rythme de l'alternance mis en place.

D'autres **s'impliquent** (6 enfants) de manière continue et émettent leur avis au sujet du rythme de l'alternance et de changements éventuels. Si l'enfant est invité par le père et la mère à exprimer ses souhaits, ce sont les adultes qui prennent la décision finale.

Les **résignés** (2 enfants), quant à eux, souhaiteraient davantage s'impliquer dans le processus de prise de décision mais les parents limitent la discussion à ce sujet en raison d'impératifs extérieurs auxquels ils ne peuvent déroger (comme des contraintes professionnelles).

Le système qui apparaît **le plus équitable** aux yeux des enfants de notre étude est celui qui trouve le plus juste équilibre entre les contraintes et les souhaits des différents membres de la famille, et où chacun peut être entendu et reconnu dans ses besoins. Comme le soulignent d'autres études (Marquet et Merla, 2015), ceci s'accompagne de l'importance de décharger les jeunes du poids d'avoir à choisir s'ils souhaitent résider chez l'un ou l'autre parent, en limitant leur participation dans le sens où la décision finale quant au mode d'hébergement revient aux parents.

1.2. Participation à la planification de l'alternance

En ce qui concerne le partage du temps entre les domiciles parentaux, certains jeunes expriment le désir, comme leurs parents, de passer un nombre exact de jour chez chacun d'entre eux. Quand le rythme a été modifié parce que le père ou la mère devait s'absenter temporairement pour raison professionnelle ou personnelle, ils émettent le souhait de récupérer les jours qu'ils n'ont pas passés avec le parent dont c'était le tour.

D'autres n'accordent pas autant d'importance au fait de passer un nombre de jours strictement égal avec chaque parent. Il peut cependant arriver qu'ils acceptent de changer ponctuellement le rythme pour récupérer les jours qu'ils n'ont pas passés chez un parent, afin de satisfaire le besoin de ce dernier de maintenir une alternance des domiciles strictement égalitaire.

Nous observons également que les jeunes et les parents tâchent d'articuler leurs temps sociaux en prenant en considération la présence/absence des uns et des autres au sein du lieu d'habitation, mais cette articulation prend une forme différente entre le père et la mère.

Du côté des parents : quand l'aménagement du temps de travail s'avère possible, il apparaît que les mères travaillent moins d'heures par jour lorsque l'enfant est présent à leur domicile et qu'elles rattrapent ce temps non presté les jours où il réside chez son père. À l'inverse, il apparaît que, contrairement aux mères qui tâchent de s'adapter au rythme de l'alternance, c'est le rythme qu'on adapte selon les impératifs professionnels des pères. Ce constat reflète les inégalités de genre toujours présentes dans la sphère professionnelle en Belgique où les femmes continuent d'être prioritairement assignées à la sphère familiale par rapport aux hommes qui consacrent plus de temps au travail rémunéré. Il faut cependant noter que la flexibilité des horaires n'est pas possible pour toutes les fonctions ou catégories socio-professionnelles.

Du côté des enfants : nous observons qu'ils articulent également temps scolaire, familial et de loisir sur la base de la présence du parent au domicile. Par exemple, alors qu'ils aimeraient établir leur emploi du temps comme ils le souhaitent et jouir de liberté et d'indépendance, il arrive aux jeunes de renoncer à des activités quand ils se sentent contraints de consacrer du temps au parent dont c'est le tour de les avoir à la maison.

1.3. Fonctionnements parentaux

Il ressort de notre étude que les enfants circulent entre des environnements familiaux distincts caractérisés par un fonctionnement parental propre à chaque parent, lequel fait référence à un ensemble de normes, de valeurs, de routines et de pratiques interindividuelles. Le père et la mère ne sont pas perçus comme une unité (ou un couple parental) mais plutôt comme des individus avec lesquels l'enfant entretient des relations singulières.

Nous distinguons **5 types de fonctionnements parentaux** définis à partir :

- du degré d'ouverture du parent à l'environnement extérieur,
- du degré de fusion entre les membres de la "nouvelle famille" [9],
- du type de régulation (établie sur la base des statuts ou de manière négociée),
- des valeurs organisatrices du groupe familial.

[11] Nous distinguons la « nouvelle famille paternelle » et la « nouvelle famille maternelle ». L'une et l'autre font référence à la manière dont chaque parent compose une « nouvelle famille ». Soit elle inclut de nouveaux membres comme un-e nouveau/nouvelle partenaire, un/des quasi- et/ou demi-frères et sœurs, soit, quand le père ou la mère est célibataire, elle comprend le parent biologique et le-s enfant-s né-s de la première union.

Les types de fonctionnements parentaux sont les suivants :

Le style **Bastion** renvoie à une forte fusion sur le groupe de la “nouvelle famille”. Le parent cherche à établir peu de relations extérieures car le foyer représente un lieu d’ancrage important. Les règles sont établies sur la base du statut de chacun (selon l’âge et le sexe) et les membres investissent la sphère domestique pour passer du temps en famille. Des habitudes et des routines familiales fortes sont visibles comme le fait de partager les repas ensemble à une heure précise le soir pour se retrouver.

Le style **Cocon** désigne les “nouvelles familles” qui témoignent d’une forte fusion et qui ne valorisent pas l’établissement de relations extérieures au foyer. À la différence du style Bastion, les règles sont établies ici sur la base d’une régulation communicationnelle qui donne de la place à la négociation et à l’analyse au cas par cas des situations. Les membres investissent la sphère domestique pour eux-mêmes et trouvent, au sein du groupe familial, de l’affection et un sentiment de confort.

Le style **Compagnonnage** fait référence à des “nouvelles familles” qui valorisent l’intégration externe et l’esprit de communauté. Ils sont ainsi ouverts à l’environnement extérieur et cherchent à établir des relations externes pour nourrir leur dynamique interne (comme dans le cas d’un habitat groupé). Ils témoignent d’une forte fusion sur le groupe familial et donnent la priorité aux temps passés ensemble. Les règles sont définies de manière négociée entre des membres égaux. Ils évitent d’établir des routines familiales et font davantage preuve de spontanéité.

Le style **Association** caractérise les “nouvelles familles” au sein desquelles l’accent est mis sur l’autonomie des membres et où les temps pour soi sont privilégiés. Les relations établies en-dehors du groupe familial sont essentielles à leur dynamique interne. Les normes font l’objet de négociation entre les membres de la “nouvelle famille” qui valorisent l’expression de soi et le respect des droits individuels.

Le style **Parallèle anémique** renvoie à un fort degré de fermeture à l’environnement extérieur ainsi qu’à un faible degré de fusion des membres de la “nouvelle famille”. Ils valorisent la différenciation des sphères d’activités, le repli sur soi, la priorité accordée aux temps pour soi et l’expression des particularités individuelles. Les parents valorisent l’absence de règles. Cette dimension anémique apparaît au travers du désinvestissement, de la part du parent, des relations internes à la “nouvelle famille” et au manque de routines familiales.

Le type de fonctionnement parental influence ainsi **le degré d'imperméabilité de la frontière qui délimite les espaces de résidence des parents**, ou les îles qui composent l'archipel au sein duquel l'enfant circule. En effet, le père et la mère dessinent les limites de cette frontière spatialement et temporellement en fixant un temps plus ou moins stable avec l'enfant au sein de l'espace de vie de chaque "nouvelle famille". Cette limite spatio-temporelle est de 3 types et est déterminée, pour partie au moins, par le souhait du parent de maintenir ou non les liens à distance les jours où le jeune ne réside pas à son domicile. Nous distinguons :

- les **limites de déplacement** qui font référence au potentiel de déplacement de l'enfant entre les îles/domiciles de ses parents et à la possibilité de les voir les jours où il ne réside pas chez eux ;
- les **limites de contact virtuel** qui renvoient au maintien ou non des contacts avec le jeune les jours où il réside sur l'île/au domicile de l'autre parent, par le biais de divers moyens de communication comme des échanges verbaux au téléphone ou par vidéo ou indirectement par des échanges écrits via des SMS, des email ou des messages sur les réseaux sociaux ;
- les **limites de transfert** qui désignent la possibilité ou non pour l'enfant d'emporter des affaires personnelles chez/sur l'île de l'autre parent.

Ainsi, nous identifions **5 types d'« îles parentales »**, caractérisée chacune par une forme spécifique de frontière dressée entre les îles/foyers de chaque parent, et correspondant à un style de fonctionnement parental distinct :

L'île forteresse est caractéristique du parent au style « Bastion ». Certains pères et mères dressent une frontière imperméable entre les îles. Ils valorisent l'ancrage de l'enfant au sein de leur domicile dans le sens où l'habitation constitue un espace délimité au sein duquel le jeune passe un temps stable avec son parent. Les deux lieux de résidence apparaissent alors comme mutuellement exclusifs. En effet, l'enfant ne peut pas se rendre au domicile de l'autre parent n'importe quand. Les parents n'entretiennent pas de contacts virtuels avec leur fils ou leur fille pendant les jours d'absence et ils contrôlent la gestion de ses affaires personnelles en limitant leur transfert d'un lieu de résidence à l'autre ou en imposant à l'enfant de les ramener systématiquement au domicile du parent auxquels ils appartiennent.

L'île cocon est caractéristique du parent au style « Cocon ». Ces parents dessinent une frontière qui ressemble à une membrane : elle est étanche également et délimite un espace et un temps fixe avec l'enfant, mais ils font preuve d'un peu plus de souplesse que les premiers, en raison de la place accordée à la négociation entre les membres de la "nouvelle famille" au sujet des normes, des valeurs et des pratiques. Le jeune n'est pas censé se rendre sur l'île du parent dont ce n'est pas le jour de garde. Ils trouvent plutôt un compromis afin de se voir exceptionnellement, à la demande de l'enfant, dans un environnement extérieur (comme dans le cadre d'une activité extrascolaire). L'ouverture partielle de cette frontière concerne principalement la perméabilité des limites virtuelles par le maintien des relations à distance par l'intermédiaire de divers médiums de communication (appels téléphoniques, contacts sur les réseaux sociaux...) lorsque le jeune ne réside pas chez eux. En ce qui concerne les limites matérielles, les parents restreignent les transferts des affaires personnelles de l'enfant d'un lieu de vie à l'autre mais laissent de la place à la négociation. Le jeune est autorisé à emporter des biens personnels avec lui le jour du changement de maison bien qu'il lui est recommandé de les ramener au domicile duquel ils sont partis.

L'île aux digues est caractéristique du parent au style « Compagnonnage ». Ces parents délimitent spatialement leur île/lieu de vie pour y fixer un temps stable avec l'enfant. Malgré cette frontière spatio-temporelle, ce dernier dispose de larges marges de manœuvre car il est considéré comme un partenaire et est invité à exprimer ses souhaits qui sont, dans la mesure du possible, pris en considération. L'enfant peut se rendre au domicile du parent caractérisé par la "forme-digue" en dehors des périodes de garde mais ces visites doivent être organisées et négociées au préalable avec lui. Ces parents n'établissent pas de limites concernant les contacts virtuels mais tous n'ont pas le même rapport aux NTIC. En effet, certains en font usage pour entretenir des contacts avec l'enfant lorsqu'il ne réside pas chez eux tandis que d'autres ne le font que s'ils doivent organiser des activités, ou si l'enfant ressent le besoin de les contacter. Le jeune est également peu confronté à des limites matérielles car les parents autorisent les passages réguliers d'objets entre les deux îles/maisons après négociation.

L'île ouverte est caractéristique du parent au style « Association ». Ces pères et ces mères n'établissent pas de frontière spatio-temporelle autour de leur île/foyer. L'enfant se sent libre de circuler et d'aller et venir chez chaque parent quand il le souhaite. Ils valorisent l'autonomie comme une liberté individuelle qui contribuerait à leur épanouissement personnel. Ils n'établissent pas de limites virtuelles ni matérielles, ce qui offre la possibilité au jeune de communiquer avec eux pendant les jours d'absence et d'emporter avec lui ce qu'il souhaite.

Enfin, **l'île sauvage** est caractéristique du parent au style « Parallèle anémique ». Ces parents ne dressent pas non plus de frontière autour de leur île/lieu de résidence. Ils n'établissent aucune règle et laissent ainsi l'enfant libre de circuler entre les domiciles, de communiquer avec eux s'il en ressent le besoin et d'emporter les affaires qu'il souhaite à l'autre domicile. Ils valorisent l'autonomie du jeune afin de ne pas avoir à prendre en charge les trajets ou la gestion des affaires de l'enfant.

Les limites parentales décrites ci-dessus sont un des éléments de la structure d'opportunités et de contraintes au sein de laquelle les jeunes déploient des pratiques et un sens du 'chez soi'. Précisons qu'elles représentent l'environnement familial tel que pensé et dessiné par les parents, car nous allons voir ci-après que les jeunes développent leurs propres pratiques et dessinent leur propre archipel, en ne respectant pas forcément les limites dressées par leur père et leur mère.

Nous exposons à présent les enseignements issus du cœur de notre recherche, à savoir les discours des enfants sur la manière dont ils vivent au quotidien le fait d'habiter et de circuler entre plus d'un seul lieu de résidence. En effet, pour reprendre la métaphore présentée en introduction, nous appréhendons ici diverses pratiques déployées ici, là-bas et entre les îles. De ces pratiques résulte un sentiment de continuité entre les lieux de vie pris dans un ensemble cohérent, à l'image d'un unique archipel.

Ainsi, nous mettons en avant ce qui se joue lors des trajets que l'enfant effectue d'une île/d'un lieu de vie à l'autre ; ce qui se passe à son arrivée sur l'île/au domicile du parent dont le tour de garde commence ; ce qui prend cours à l'intérieur de chaque île/habitation en matière d'appropriation et de construction d'un sens du chez-soi particulier et enfin comment l'enfant maintient une présence symbolique les jours où il est absent. Nous clôturons par la présentation de différentes dimensions qui encouragent et favorisent certaines de ces pratiques et d'autres qui les limitent et les contraignent.

2.1. Entreprendre le voyage entre les îles : Transition d'un lieu de résidence à l'autre

Il est courant de penser que les enfants transitent d'un lieu de résidence à l'autre avec un énorme sac sur le dos rempli de leurs affaires personnelles. Or, les jeunes du panel rencontré gèrent la transition et leurs effets personnels de différentes manières. Si certains emportent effectivement « tous » leurs effets, d'autres n'emportent « rien ». De plus, si quelques-uns perçoivent cette gestion comme un poids, d'autres, au contraire, la valorisent.

2.1.1. Gestion des affaires

Jusqu'à l'entrée à l'école secondaire, les pères et les mères aident leurs enfants à préparer leurs affaires personnelles, même si ces derniers sont encouragés à le faire par eux-mêmes dès l'âge de 9-10 ans. Les parents ont tendance à percevoir la préparation des affaires comme une tâche personnelle que les jeunes doivent apprendre à gérer et à assumer. Les jeunes perçoivent cette gestion autonome de diverses façons :

- Certains la considèrent comme **un poids** car ils doivent assumer la responsabilité de la mauvaise gestion de leurs affaires en cas d'oubli. De plus, le fait de penser aux objets à emporter et/ou à laisser représente une certaine charge mentale pour ces jeunes.
- D'autres voient cette **autonomie** comme une **liberté** qui leur est offerte et comme une manière d'acquérir de nouvelles compétences qui leur permet de moins dépendre de leurs parents (comme le fait de procéder avec méthode pour s'assurer de ne rien oublier en parcourant plusieurs fois le logement suivant une logique propre ; en les rassemblant au fur et à mesure une fois que l'enfant n'en a plus d'usage ; en les préparant à la dernière minute).

Outre les limites imposées par les parents selon leur type de fonctionnement (cfr supra), nous observons que les enfants agissent différemment à l'égard de la gestion de leurs effets personnels. Si certains choisissent d'assigner des objets prioritairement, voire exclusivement, à un lieu d'habitation particulier (les objets « en stationnement »), d'autres choisissent de les embarquer dans leurs transitions entre, et/ou déplacements vers ces lieux d'habitation (les objets « en transit »). Ces différents types d'objets, considérés comme des éléments-clés de leur vie mobile, offrent aux enfants des repères et une stabilité de pratiques par le maintien des habitudes au sein de chaque lieu de résidence et dans le mouvement.

Le sens que les jeunes donnent à ces pratiques qui consistent à trier, emporter avec soi ou, au contraire, laisser des objets derrière soi, révèle **deux grandes manières de gérer la multilocalité** :

La première consiste à **ordonner, distinguer et s'ancrer (dans) chaque lieu de résidence** en privilégiant le fait d'y fixer des **"objets en stationnement"** et de limiter la circulation d'objets entre ces lieux. Ces repères restent fixes, dans le même lieu, et délimitent les espaces et les temps passés avec chaque "nouvelle famille". Ils permettent aux enfants de maintenir une certaine stabilité dans leur mode de vie multilocal en retrouvant un monde familier à chaque retour à la maison.

Si ces enfants distinguent chaque lieu de vie, ils le font selon des **logiques variées** :

- Certains les **différencient** en conservant et en utilisant des objets et effets différents au sein de chaque domicile. À titre d'exemple, Théodore (15 ans) aspire chaque fin de semaine à retrouver sa chambre chez l'autre parent car elle contient des objets distincts de ceux qu'il possède dans l'autre lieu de résidence. Il valorise cette différence car elle lui permet de vaquer à des occupations diverses et variées chaque semaine (comme lire des BD et jouer à la Wii chez papa ou jouer dans le jardin et à la Play Station chez maman).
- D'autres tentent de créer un équilibre entre chaque habitation en répartissant durablement leurs effets personnels entre les domiciles **de manière équitable** comme Coralie (12 ans) qui a décidé de laisser en permanence sa console de jeux chez sa maman et sa tablette chez son papa. Le fait de maintenir cet équilibre représente parfois un poids pour les jeunes, principalement par rapport à la gestion des vêtements qu'ils portent à leur arrivée. En effet, pour garder une répartition équilibrée, ils doivent penser à les ramener au domicile d'origine. Si certains les portent à nouveau le jour du changement de maison, d'autres les embarquent dans leur cartable.
- D'autres encore s'entourent **d'objets identiques au domicile de chaque parent** afin de réaliser les mêmes activités où qu'ils résident sans devoir emporter d'effets personnels. Manuêlo (13 ans), par exemple, dispose d'une console de jeux chez chaque parent. Il a demandé d'acheter les mêmes jeux ainsi qu'une manette au deux domiciles. Si ces objets n'ont pas la même qualité (un modèle de la marque Action et l'autre de la marque Play Station), ils lui permettent de réaliser les mêmes activités où qu'il réside.
- Certains jeunes disent aussi **ne « rien » emporter** avec eux. Quelques-uns n'emportent effectivement que leur cartable, comme Félicien (12 ans) qui prend avec lui le jour du changement de maison un pique-nique emballé dans un film plastique jetable. Cette technique lui permet de ne pas devoir penser à ramener ne fût-ce qu'une boîte à tartine chez le parent qu'il a quitté.

- D'autres tiennent le même discours alors même qu'ils emportent en réalité un « **petit sac** » qui contient des objets que leurs parents, qui favorisent l'ancrage au sein du foyer de la "nouvelle famille", souhaitent voir retourner chez l'un ou chez l'autre (comme des vêtements achetés par l'autre parent, des boîtes à tartines, l'équipement de sport, etc.). Ce « rien » doit donc être compris comme « rien qui appartienne à l'autre maison » ou « rien d'essentiel » qu'ils n'auraient pas de l'autre côté. Les objets passés sous silence sont devenus tellement familiers et pris pour acquis qu'ils passent désormais inaperçus. Ce sac supplémentaire représente un certain poids pour les jeunes qui souhaitent a priori ne rien emporter avec eux mais qui se voient contraints de le faire à la demande d'un/des parent-s. Emilie (10 ans), par exemple, laisse ce sac dans un coin de sa chambre. Elle ne le vide de son contenu que le jour de son départ étant donné qu'elle n'a pas d'usage de ces objets que le parent lui demande de ramener.

La seconde consiste plutôt à **créer de la permanence et de la continuité dans le mouvement** via des **“objets en transit”** qui circulent avec l'enfant. Parmi ces objets du quotidien, les jeunes évoquent les vêtements dans la majorité de leurs témoignages mais ils citent également leurs affaires d'école et de sport, leurs jeux et les objets qui ont pour eux une charge émotionnelle forte (comme un doudou, un t-shirt aux couleurs de l'équipe de sport favorite, etc.). Emporter « toutes ses affaires » revêt différentes significations pour les enfants et englobe une palette variée de pratiques – notamment en termes de quantité et de types d'objets emportés et de fréquence de déplacement (en une fois le jour du changement de maison ou au compte-goutte, c'est-à-dire plusieurs fois au cours de la période de garde du parent). Parmi ces objets significatifs, nous distinguons :

- Les **objets-ombres** qui représentent des effets personnels auxquels les jeunes sont attachés et qui les accompagnent dans toutes leurs transitions. Ils sont stables et familiers, et les rassurent par leur présence quotidienne (comme la trousse de toilette de Chloé, le casque audio et la souris d'ordinateur de Joseph, l'ordinateur de Lewis, etc.).
- Les **objets en stand-by** sont des effets personnels qui restent en permanence dans le sac de l'enfant et qui lui offrent une certaine assurance : la sécurité de ne manquer de rien où qu'ils soient. Ils savent qu'ils ne les utiliseront qu'exceptionnellement mais qu'ils les auront sous la main lorsqu'ils en auront besoin, s'évitant la frustration d'attendre une semaine avant de les retrouver au domicile du parent où ils ne résident pas (comme une ceinture ou une paire de chaussure), ou la charge de devoir se les procurer d'une autre façon (comme un bloc de feuilles).

Concernant le **transfert des affaires d'un domicile à l'autre** :

- Certains jeunes effectuent le trajet et transfèrent leurs affaires seuls. Parmi eux, certains soulignent l'importance de soulager leurs parents de la logistique, et perçoivent leur implication comme une manière d'acquérir des responsabilités ainsi que certaines compétences.
- D'autres effectuent les trajets de manière autonome mais c'est leur père ou leur mère qui s'occupe de transporter leurs affaires personnelles.
- D'autres encore font le trajet avec leurs parents et leurs affaires. Ici, les parents considèrent ces tâches comme un fardeau pour leur enfant, dont ils doivent le décharger.

2.1.2. Voyage entre les îles-domiciles

Les jeunes voyagent de différentes manières d'un domicile parental à l'autre. Certains effectuent le trajet par leurs propres moyens, que ce soit en transports en commun (en bus, en métro ou en train), à pied ou en vélo. D'autres sont accompagnés du parent qu'ils quittent ou de celui qu'ils retrouvent. Ils effectuent alors le trajet ensemble en voiture, en train ou à pied. Si certains quittent un lieu de résidence pour se rendre directement chez l'autre parent, d'autres traversent un « espace intermédiaire » comme l'école ou un lieu d'activité extra-scolaire.

Comme le soulignent Michaela Schier et al. (2015), ce n'est pas uniquement la localisation des objets qu'il importe de prendre en considération dans l'étude de la mobilité des individus mais bien également le lien entre ici, là-bas et l'entre-deux, soit le chemin de transition qu'ils empruntent une ou plusieurs fois par semaine. A partir de l'analyse du discours des jeunes, nous distinguons **deux types d'« espaces neutres de transition »** (public et familial) qui jouent un rôle important dans la vie quotidienne des enfants en HE dans la mesure où ils leur permettent de se distancier de l'environnement familial (comme des normes, des valeurs, un fonctionnement parental, des activités, une décoration et une atmosphère différentes, etc.) qu'ils quittent et les aident à s'adapter à l'environnement familial qu'ils retrouvent.

Il s'agit d'espaces « neutres » car ils ne font référence ni au domicile du papa, ni à celui de la maman : il s'agit d'espaces publics, concrets, bien connus du jeune (comme l'école, la salle de sport, une rue commerçante, etc.) en raison des activités habituelles qui y prennent place et dont la fréquentation durant la phase de transition contribue à stabiliser la vie partagée entre deux lieux de vie et donne un sens particulier à la relation entre leurs deux lieux d'habitation. Les enfants s'approprient ces « espaces neutres de transition » et leur confèrent un sens particulier dès lors qu'ils facilitent ces transferts. Nous distinguons :

A) Les espaces-temps transitionnels publics, comme l'école, le lieu d'une activité extrascolaire ou les transports en commun. Le fait de passer d'un domicile à l'autre par l'intermédiaire d'un lieu bien connu des enfants leur offre des repères (des gestes, des habitudes et des routines), qui nourrissent un sentiment de familiarité et de continuité. Le transfert se fait ainsi de manière plus douce d'un point de vue émotionnel et plus légère d'un point de vue logistique car le choix de transiter par cet espace évite aux enfants d'effectuer plusieurs déplacements le jour du changement de maison étant donné qu'ils auraient de toute façon emprunté cet itinéraire ce jour-là, à la seule différence que le lieu de départ n'est pas celui de retour. Pour ceux qui emportent des « objets en transit », le fait qu'ils ne repassent pas par le lieu de résidence du parent qu'ils quittent implique qu'ils doivent les embarquer avec eux. Certains jeunes expliquent que ces sacs supplémentaires les encombrement pendant toute une journée. De plus, ils rendent leur mode de vie mobile et leur situation familiale visibles par les autres, ce qui peut produire une certaine gêne.

B) Les espaces-temps du trajet en famille qui renvoient aux déplacements depuis ou vers un des domiciles effectués (en voiture, en train ou à pied) en compagnie d'un parent et/ou d'un membre de la fratrie. Certains jeunes soulignent combien l'espace-temps du trajet en famille leur offre des occasions de passer un temps familial spécifique, dans un endroit qui

n'est ni la maison de papa, ni celle de maman, où de nouvelles pratiques se créent, lesquelles renforcent les liens avec le jeune (comme le partage du goûter préféré de l'enfant, la participation à des petits jeux pour s'occuper durant le trajet, la confidence de sujets sensibles comme les tensions avec les membres de la belle-famille, etc.).

Nous distinguons un troisième type d'espace-temps de transition, **un espace-temps interstitiel**, qui, quant à lui, n'est **pas neutre** car il fait référence à un lieu de résidence. Il s'agit de situations où l'enfant attend au domicile du parent dont ce n'est plus le tour de garde que l'autre parent vienne l'y chercher pour l'emmener à son domicile. Certains enfants perçoivent cette transition plus négativement car ils se trouvent dans une situation inconfortable : ils sont conscients qu'ils sont physiquement présents dans un lieu où ils ne devraient plus être. Ils ont l'impression de perdre temporairement leurs repères car ils se situent dans un espace-temps flou où ils ne sont plus censés être chez un parent tout en n'étant pas encore chez le second. Pour éviter ce malaise, certains jeunes préfèrent déambuler dans la rue ou se balader avec des amis en attendant que le parent vienne les chercher.

2.2. Revenir sur l'île : Routines et rituels de retour

Nous mettons ici en avant ce que signifie pour les jeunes qui résident en alternance le moment du retour au domicile quitté quelques jours plus tôt : que ce passe-t-il une fois la porte du domicile franchie et quel sens cette « arrivée-retour » prend-elle ? Si certains considèrent ce retour comme un moment relativement banal qui fait partie de la routine de l'alternance, d'autres lui donnent un caractère symbolique et rituel.

Pour les jeunes qui conçoivent le retour au domicile d'un parent comme une **routine**, il s'agit d'une pratique, ordinaire et momentanée, « qui doit être faite » et qui fait partie de l'organisation familiale propre à chaque foyer. Elles se répètent chaque semaine (ou plusieurs fois par semaine si le jeune alterne les lieux de vie plus fréquemment). Pour ces enfants et pour les membres de la "nouvelle famille" qu'ils retrouvent, elles sont exemptes d'un sens particulier et ne sont pas appréhendées différemment qu'un retour classique de l'école.

Pour ceux qui se représentent le retour chez papa ou chez maman comme un rituel, cette pratique revêt un sens particulier. Nous relevons **3 types de rituel de retour** :

A) Certains le conçoivent comme un **"rituel d'intégration"**. Il s'agit d'un moment convivial partagé avec les membres de la "nouvelle famille", au retour de l'/des enfant·s autour d'une activité qui sort de l'ordinaire, comme un repas festif. Elle permet de définir « ce qu'ils sont » parce qu'elle montre aux enfants ainsi qu'aux membres de la "nouvelle famille" qu'ils forment ensemble une "nouvelle famille" unie. Cependant, cette pratique peut être déstabilisante pour certains jeunes lorsque pour eux, le retour à la maison représente simplement une routine ordinaire. Le caractère festif leur renvoie l'image de leur absence régulière et de leur mobilité alors que pour eux, cette situation fait partie intégrante de leur vie quotidienne et ne nécessite pas de retrouvailles particulières.

B) D'autres jeunes se représentent le retour au domicile parental comme un **"rituel d'ancrage"**. Il s'agit d'activités que les enfants effectuent habituellement et quotidiennement les jours où ils résident dans le lieu d'habitation qu'ils retrouvent (comme le fait de s'installer à son ordinateur dans sa chambre, de se coucher dans son fauteuil préféré pour regarder la télévision, etc.). Cependant, le fait de le faire expressément le jour de leur arrivée symbolise pour eux qu'ils retrouvent leurs repères – leur cocon ou leur univers personnel –, ce qui leur donne le sentiment d'être à la maison. Ils montrent ainsi aux autres membres de la "nouvelle famille" qu'ils occupent leur place habituelle, comme à l'ordinaire et que ce retour n'a rien d'extraordinaire.

C) Les **"rituels de (non-)déballage"** renvoient aux pratiques d'installation ou de non-installation des "objets en transit" que des enfants ont emportés avec eux le jour du changement de maison.

- Parmi eux, certains ne déballent pas leurs affaires (même si leurs parents leur demandent de le faire) pour diminuer la charge mentale de la transition car ils maintiennent leurs effets personnels toujours rangés au même endroit où qu'ils résident. Cette manière de procéder leur permet de ne pas devoir penser aux affaires essentielles à emporter ni de risquer de les oublier. De plus, le fait que leur sac ou leur valise reste visible par les autres membres de la "nouvelle famille", marque l'espace du foyer de leur empreinte physique et rend compte ainsi de leur retour parmi eux. Cependant, ce retour conserve un caractère temporaire parce que ce contenant est le symbole de leur mobilité et de leur prochain départ, ce qui renforce l'impression de n'être que de passage au sein du domicile parental.
- D'autres enfants déballent leurs effets personnels et les installent dans leur chambre. Ce faisant, ils signifient – pas toujours consciemment – à eux-mêmes et aux membres de la "nouvelle famille" qu'ils reprennent leur place en tant que résidents permanents. Ainsi, ces pratiques signifient aux membres que l'enfant est de retour et elles l'aident à se (ré)intégrer et à se positionner au sein du foyer. En effet, par leur biais, les jeunes communiquent symboliquement le statut qu'ils occupent au sein de l'habitation, c'est-à-dire comme étant "en transit", en attente de repartir vers un autre lieu ou, au contraire, en tant que résidents permanents.

2.3. Faire de chaque île « son île » : Définir et négocier sa place dans le lieu de résidence et, par là, dans la famille

Un des enjeux-clé pour l'enfant qui vit en alternance dans deux foyers familiaux consiste à s'approprier un espace au sein de chaque lieu de résidence, et, par-delà, à définir une place symbolique au sein du foyer mais aussi au sein de l'unité familiale qui y réside. Nous commençons par mettre en avant différentes pratiques par le biais desquelles les enfants s'approprient les espaces pour rendre compte ensuite de la manière dont ils définissent et négocient leur place physique et symbolique au sein de la famille.

2.3.1. Pratiques d'appropriation

Les jeunes déploient diverses pratiques d'appropriation de l'espace au sein de chaque lieu de résidence, que ce soit au sein d'une pièce qui leur est réservée (comme une chambre individuelle) ou des espaces partagés (comme une chambre partagée, le canapé ou un coin du salon). Ces pratiques consistent à marquer les lieux de leur empreinte, et à opérer un contrôle sur certains espaces.

A) **Marquer de son empreinte** : Les jeunes marquent leurs lieux de résidence de 3 façons :

- En s'entourant d'**objets singuliers** auxquels ils sont particulièrement attachés (comme des peluches, une console de jeux, des posters de leurs chanteurs/joueurs préférés, objets de collection, etc.). Ils constituent leur univers personnel qui reflète leurs goûts et leur personnalité.
- En les **agencant** d'une façon singulière, comme lorsqu'ils découpent l'espace en zones distinctes selon les activités qu'ils déploient (le lit pour se reposer, se calmer ou pleurer ; le bureau pour travailler, jouer ou bricoler ; la table pour jouer à la console de jeu ; l'étagère pour y rassembler ses souvenirs, etc.), choix personnalisé de la couleur des murs (choix d'une couleur claire pour être plus calme et zen dans sa chambre ou, au contraire, choix d'une couleur vive pour donner de l'énergie), libre disposition des meubles (lorsque l'enfant déménage les meubles de sa chambre quand et comme il le souhaite).
- En y passant régulièrement, voire exclusivement, du **temps**. Ce temps passé sur place leur permet de se sentir en sécurité dans un endroit où ils peuvent se détendre et se distraire. Il ne s'agit pas uniquement d'y passer du temps, mais aussi de s'assurer l'exclusivité de lieux dans lesquels ils sont seuls à se rendre ou à utiliser les objets qui y sont présents. C'est le cas notamment lorsque le jeune dispose d'une chambre individuelle ou d'un bureau dans une pièce commune où il rassemble tous ses effets personnels, ses souvenirs, etc. que les autres membres de la famille n'utilisent pas. Ce monopole d'usage laisse, par conséquent, une empreinte symbolique qui met les autres membres de la famille à distance et contribue à définir la place de l'enfant au sein de l'espace de la maison et du groupe familial.

B) **Contrôler le temps et l'espace** : Les enfants tentent de s'approprier certains lieux en exerçant un certain contrôle du temps et de l'espace au moyen de frontières physiques, virtuelles et symboliques.

- Ils dressent des **frontières physiques** en contrôlant les accès à leur espace personnel. Lorsque l'enfant a sa propre chambre, la porte permet de prendre de la distance et de mettre à distance les autres membres de la famille en délimitant un dedans et un dehors, un espace privé et un espace public, bref, un espace à soi et un espace familial. La plupart des jeunes demande à ce que les membres de la famille frappent avant d'entrer dans leur chambre, ce qui leur permet d'en autoriser ou d'en refuser l'accès. Le non-respect de cette règle est souvent source de tensions, voire de conflits, d'autant plus lorsque cette intrusion a lieu quand l'enfant est absent du domicile. Dans les situations où l'enfant partage sa chambre, l'agencement du mobilier (comme l'installation d'un paravent ou d'un meuble entre les lits) permet de créer différents territoires personnels.
- Ils dressent également des **frontières virtuelles** par l'usage d'outils technologiques (comme le téléphone, l'ordinateur, la tablette ou la console). De la même manière que lorsqu'ils s'extraient de la vie familiale en s'exilant dans leur espace propre, l'utilisation du smartphone leur permet de s'affranchir du monde qui les entoure et de s'isoler dans une bulle. Ils définissent un temps à eux et pour eux, à l'abri des regards d'autrui et témoignent aux autres membres de la famille qu'ils ne souhaitent pas être dérangés à ce moment-là. Comme une jeune fille qui expliquait que lorsque sa grande demi-sœur était couchée sur son lit dans la chambre partagée avec son téléphone, elle ne devait pas aller lui parler parce que l'aînée lui demanderait de la laisser tranquille et de quitter la pièce.
- Ils dessinent des **frontières symboliques** en établissant leurs propres règles (quelles activités réaliser, qui autoriser ou non à entrer, etc.) et propre ordre (où ranger – ou ne pas ranger – chaque objet). Contrairement aux espaces communs au sein desquels les jeunes doivent se conformer aux règles édictées par les adultes (parents, beaux-parents, grands-parents), ils sont maîtres de leur pièce et en connaissent parfaitement les codes. Cependant, si les enfants ont une certaine liberté, les parents contrôlent malgré tout que les espaces personnels soient un minimum rangés et entretenus, ce qui peut être source de tension.

2.3.2. Jeux de couleurs

À la lumière de ces pratiques d'appropriation, nous nous sommes interrogées à propos de la manière dont les enfants qui alternent les lieux de vie et qui ne résident au domicile de chaque parent que par intermittence définissent leur place au sein de la maison mais aussi du groupe familial qui y habite en permanence.

Afin de répondre à cette question, nous sommes parties de l'image métaphorique d'une palette de couleurs. Si nous considérons qu'une couleur spécifique est attribuée à chacun des membres de la "nouvelle famille", nous distinguons, d'une part, les "espaces monochromes" c'est-à-dire des espaces appropriés [siens] qui rassemblent les affaires qui appartiennent à une personne en particulier et qu'il est dès lors possible d'identifier sur la base de la "couleur identique" de ces objets. D'autre part, des espaces "polychromes" qui rassemblent des objets appartenant aux différents membres de la famille, et qui sont donc constitués d'une multitude de couleurs.

Le fait de conférer une place matérielle à l'enfant dans l'espace de la maison (en lui permettant d'y apporter ses affaires personnelles, d'y avoir un lit voire une chambre) ou autrement dit, d'y ajouter sa « couleur », lui donne le sentiment d'être inclus et d'appartenir au groupe familial au sein duquel il se sent le bienvenu. À l'inverse, lorsque le jeune ne se reconnaît pas dans la matérialité du lieu parce qu'aucun de ses effets personnels ne s'y trouve, qu'il dort sur un lit d'appoint, etc., et que sa « couleur » n'y apparaît pas, il se sentira plutôt exclu du groupe familial au sein duquel il ne trouve pas sa place et aura le sentiment de n'être qu'un invité.

Le fait de laisser son empreinte et de revendiquer l'espace matériel est une stratégie développée par les jeunes pour être reconnus au sein des "nouvelles familles", ce qui peut être source de tensions voire de conflits, comme lorsqu'un enfant rentre au domicile d'un parent et que la belle-mère et la quasi-sœur qui y habitent en permanence refusent qu'il dépose ses affaires là où il en a l'habitude car elles en ont décidé autrement ; ou quand un demi-frère monopolise le canapé préféré de sa demi-sœur qui alterne les lieux de vie, en y éparpillant tous ses jouets et en refusant de les enlever à son retour à la maison alors qu'elle souhaiterait s'y installer ; ou comme la belle-mère qui décide d'occuper le bureau que le jeune utilise pour faire ses devoirs et ses activités et qui lui demande de rapatrier toutes ses affaires dans sa chambre exiguë et déjà bien chargée. Dans chacune de ces situations, la matérialité joue un rôle dans les relations familiales et dans la définition de la place physique et symbolique des jeunes.

2.4. Garder son île quand on la quitte : Maintenir sa place durant l'absence

Les jeunes qui alternent les lieux de vie développent des pratiques pour maintenir une certaine proximité relationnelle et un sentiment d'appartenance familiale étendu au travers de plusieurs lieux de résidence. Par leur biais, ils restent à la fois présents ici physiquement et présents là-bas symboliquement. Leur place serait ainsi définie via leur présence physique et matérielle mais également virtuelle et symbolique.

2.4.1. Maintenir sa place par et au travers de la matérialité

Lorsque les enfants quittent un domicile pour se rendre chez l'autre parent, ils laissent derrière eux certaines affaires qui les caractérisent. Que ce soit voulu ou non, la présence visible de ces objets implique que les membres de la "nouvelle famille" pensent à eux quand ils sont absents. Elle leur rappelle la place symbolique qu'ils occupent au sein du foyer et du groupe familial. De plus, ces traces matérielles dressent des frontières symboliques qui maintiennent les membres de la "nouvelle famille" à distance de leur espace personnel alors même qu'ils sont absents. En effet, le fait d'ouvrir ou de fermer la porte de leur chambre ou le fait de laisser leurs affaires rangées selon l'ordre (ou le désordre) qu'ils leur ont donné, permet aux enfants de signifier aux autres membres de la "nouvelle famille" que leur espace « continue à vivre » (Hachet, 2021 : 100) même pendant leur absence et qu'ils restent symboliquement présents comme des « résidents permanents ». A l'inverse, le fait de se voir contraint de ranger sa chambre – voire la maison – avant son départ, donne à l'enfant le sentiment de devoir enlever toutes traces de son passage. Il se sent dès lors comme un « visiteur régulier » qui repart vers un autre lieu.

2.4.2. Maintenir sa place par le biais de la pensée

Les enfants restent également présents symboliquement « par la pensée » lorsque les résidents permanents tiennent compte (ou non) de son absence dans leurs pratiques ou activités familiales (comme une fête de famille, un voyage, l'accueil d'un animal domestique, etc.). Les jeunes se sentent inclus au sein du groupe familial lorsqu'ils retrouvent leur « place habituelle » à table ou dans le canapé, une place restée vide en attendant qu'ils reviennent et qu'ils reprennent comme s'ils n'étaient jamais partis. En voyant que l'on tient compte de lui dans l'organisation de la vie de famille, même pendant les jours d'absence, le jeune se sent considéré comme un membre à part entière. Au contraire, lorsqu'il se rend compte que la vie de famille continue sans lui pendant son absence et qu'il n'est pas pris en considération, l'enfant ne se sent pas reconnu et se sent exclu du groupe familial. Ce sentiment d'exclusion produit alors des frustrations et un sentiment d'injustice à l'égard des résidents permanents comme les demi- ou les quasi-frères et sœurs qui n'alternent pas les lieux de vie.

2.4.3. Maintenir sa place virtuellement

Les relations familiales sont également maintenues et entretenues au sein d'un espace virtuel. Par l'usage des technologies numériques, les enfants restent présents virtuellement, ce qui crée une certaine continuité relationnelle entre l'enfant et le parent mais aussi entre le jeune et les membres de la fratrie et ceux de la belle-famille, malgré la distance géographique qui les sépare. Même si les échanges semblent n'être souvent que des discussions anodines, de l'ordre du fonctionnel, c'est la régularité de ceux-ci qui maintient une « conversation continue » (Licoppe, 2004) au travers du temps et de l'espace et qui cultive une appartenance commune. En d'autres termes, c'est le fait de communiquer les uns avec les autres qui renforce le sentiment de proximité des membres, plus que le contenu de la communication en lui-même.

Si pour certains, ces échanges ont lieu (presque) quotidiennement, pour d'autres, ils sont effectués sporadiquement pour combler un manque ou organiser un évènement qui aura lieu pendant les jours de garde du parent dont ils sont actuellement éloignés.

S'il est courant de penser que le maintien du lien à distance est favorable au bien-être des enfants, notons que ces contacts réguliers à distance ont des effets contrastés : si ces nouvelles routines familiales en coprésence virtuelle permettent aux enfants et aux parents d'entretenir les liens à distance, ces pratiques renforcent également paradoxalement le sentiment d'absence et de distance qui les sépare. Certains jeunes préfèrent ainsi éviter d'être en contact avec le parent absent pour ne pas penser au fait qu'ils ne pourront pas le voir ni être avec lui pendant quelques jours. Rappelons également que certains parents (ceux caractérisés par la forme-limite) n'entretiennent pas les contacts avec l'enfant lorsqu'il ne réside pas avec eux afin de délimiter le temps qu'il passe ensemble.

Les contacts avec les parents et les beaux-parents sont principalement entretenus par l'intermédiaire d'appels téléphoniques ou de messages instantanés. Ceux établis avec les quasi-ou les demi-frères et sœurs passent également par l'envoi de messages WhatsApp et par le biais des jeux vidéo en ligne. Ces jeux leur permettent de poursuivre une partie commune malgré l'absence de l'un d'eux, tout en partageant des événements anodins du quotidien lorsqu'ils s'appellent par vidéo ou chattent via une plateforme de jeux virtuels (comme le logiciel Discord).

2.5. Structure d'opportunités et de contraintes

Les pratiques que nous avons décrites dans ce rapport se déploient en interaction avec des facteurs structurels qui les facilitent ou, au contraire, les contraignent. Les dimensions personnelles, temporelles, familiales, spatiales, matérielles et culturelles, que nous développons ci-après, ne conditionnent pas automatiquement les pratiques et donnent lieu à des comportements ou des attitudes parfois divergents. Les jeunes bricolent avec ces contraintes ou obstacles pour les contourner ou négocier avec leurs parents des arrangements qui leur permettent de structurer leur mode de vie multilocal dans un sens qui leur convient davantage. Ainsi, le sens que ces enfants donnent à ce mode de vie se construit au croisement entre le cadre qui leur est imposé par leur environnement – qui constitue une structure d'opportunités et de contraintes – et leurs propres aspirations.

2.5.1. Dimensions temporelles

Les dimensions temporelles englobent celles liées à l'enfant lui-même et celles liées à l'hébergement égalitaire.

A) Dimensions temporelles liées à l'enfant lui-même

Ces dimensions temporelles font référence à **l'âge et au degré scolaire des enfants**. Nous avons observé que le passage à l'adolescence et l'entrée à l'école secondaire, avec l'acquisition progressive de l'autonomie, est un moment charnière dans les pratiques que les jeunes déploient pour gérer leur mode de vie multilocal.

- Tout d'abord, en ce qui concerne les pratiques de transition, nous relevons que les enfants âgés de moins de 12 ans sont encore fortement dépendants de leurs parents qui assument, dès lors, les trajets entre les maisons et prennent en charge le transfert de leurs affaires personnelles. Cette dépendance s'explique du fait qu'ils ne sont pas encore autonomes dans leurs pratiques de mobilité (Kaufmann & Flamm, 2003). Avec l'entrée à l'école secondaire, les **jeunes acquièrent davantage d'autonomie** dans leurs

déplacements quotidiens pour se rendre à ou rentrer de l'école par leurs propres moyens (en transports en commun ou à pied). À côté de cette autonomie grandissante, certains parents les perçoivent également comme plus responsables de leurs affaires personnelles. S'ils acquièrent davantage d'autonomie et deviennent plus libres d'emporter ce qu'ils souhaitent (ou non) au domicile de l'autre parent, ils assument également davantage de responsabilités à cet égard. Ils sont ainsi chargés de la bonne gestion de ces effets personnels en assumant leur oubli potentiel. Il revient alors au jeune de décider d'en faire l'impasse le temps de quelques jours ou d'assumer lui-même un trajet supplémentaire pour aller chercher ce qu'il a omis d'emporter.

- Outre l'acquisition progressive de l'autonomie, le passage à l'école secondaire a également une influence sur les jeunes qui doivent emporter davantage d'affaires obligatoires (comme les classeurs, les livres scolaires, etc.). Le **poids scolaire** a alors pour conséquence que certains d'entre eux limitent le nombre d'effets personnels qu'ils emportent au domicile de l'autre parent et privilégient les "objets en stationnement" afin de ne pas s'encombrer davantage tandis que d'autres mettent en place une autre organisation qui leur permet d'emmener leurs "objets en transit", par exemple en utilisant un contenant (sac, valise, bac) pouvant contenir l'ensemble des affaires jugées utiles et nécessaires par l'enfant ou en transférant des affaires de façon plus régulière, voire quotidienne, notamment celles oubliées au lieu de vie où l'enfant ne réside pas.
- L'âge des enfants a également une influence sur le maintien des contacts à distance avec un parent. Nous observons qu'il est moins aisé d'entretenir les contacts avec les plus jeunes car ils ne disposent pas d'un **outil de communication qui leur est propre**, ce qui implique qu'il faille passer par un intermédiaire (comme le téléphone de l'autre parent ou d'un membre de la fratrie plus âgé) pour les joindre. Nous relevons, par ailleurs, que l'acquisition d'un Smartphone est souvent conditionnée au passage à l'école secondaire (soit vers l'âge de 12 ans). Ils ont ainsi davantage d'autonomie dans leurs pratiques de communication et sont, par conséquent, plus libres de communiquer selon des modes différents (par le biais d'un appel, via les réseaux sociaux, etc.). Il est, dès lors, plus évident pour les parents et les enfants d'entretenir les contacts lorsqu'ils sont éloignés l'un de l'autre. Cependant, il faut noter que si l'acquisition d'un téléphone personnel offre l'opportunité aux jeunes de communiquer librement avec leurs parents et d'entretenir les liens à distance, ce n'est pas pour autant que tous la saisissent.
- Les jeunes rencontrés **investissent et s'approprient différemment leur chambre** selon leur âge. Les plus jeunes décorent leur chambre de leurs réalisations (comme des dessins, des bricolages, des jeux), autorisent leur parent à entrer dans leur espace personnel et s'approprient également les pièces de vie commune (comme le salon, la cuisine, etc.). À partir de 12 ans, ils se détachent peu à peu de l'héritage culturel parental (comme des meubles choisis par le père et la mère) et personnalisent davantage leur espace propre sur lequel les parents exercent encore un certain contrôle pour, peu à peu, le transformer, à l'adolescence, en un lieu où ils expriment leurs goûts et leurs passions, en créant un univers personnel qui reflète leur identité.

B) Dimensions temporelles liées à l'hébergement égalitaire

Ces dimensions temporelles renvoient à l'âge des enfants au moment de la séparation parentale, à la durée de la séparation, à l'histoire du lieu de vie et au rythme de l'alternance.

• L'âge des enfants au moment de la séparation parentale

La majorité des enfants rencontrés était âgée de 7 ans et moins au moment de la séparation parentale. À l'exception de deux d'entre eux, ils n'ont pas été consultés au sujet de la mise en place du rythme de l'alternance. De plus, en raison de leur jeune âge, les pères et les mères ont mis en place une logistique particulière qui les arrangeait car ils se chargeaient eux-mêmes d'effectuer les transitions et les transferts d'affaires d'une maison à l'autre. Ils accompagnaient les enfants dans leurs déplacements et les aidaient à préparer leurs affaires, ce qui limitait parfois la possibilité des jeunes de choisir ce qu'ils souhaitent prendre avec eux. Les 3 enfants âgés de 10 ans et plus au moment de la séparation parentale, étant déjà plus autonomes, étaient plus libres de choisir d'emporter ou non des affaires avec eux.

• L'ancienneté de la séparation

L'ancienneté de la séparation a une influence sur les pratiques de transition ainsi que sur celles de communication. Tout d'abord, avec le temps qui passe, des pères et des mères se montrent de plus en plus flexibles par rapport au fait que l'enfant emporte des affaires au domicile de l'autre parent,. Cependant, si certains saisissent cette opportunité et emportent avec eux « toutes leurs affaires », d'autres maintiennent les limites matérielles initialement établies par leurs parents car elles constituent leur équilibre. Ils gardent ainsi les habitudes prises.

En ce qui concerne les pratiques de communication, il ressort qu'avec le temps, les jeunes s'habituent à être séparés de leur parent et le manque se fait ressentir de moins en moins fort. Ils éprouvent ainsi moins le besoin de contacter régulièrement le parent absent. Pour d'autres, ces contacts fréquents sont devenus une habitude qu'ils maintiennent alors dans le temps.

• L'histoire du lieu de vie

Onze des enfants du panel rencontré résident encore actuellement avec un de leurs parents dans la maison où ils ont vécu avant la séparation. **L'histoire personnelle et les souvenirs d'enfance vécus dans cette habitation** confèrent un sentiment d'attachement et d'identification fort au lieu. Les éléments du passé représentent pour eux des repères stables. De plus, ce logement est ancré dans le quartier où ils ont grandi, ont été à l'école, ont participé à des activités, etc., ce qui symbolise d'autres facteurs d'ancrage qui leur offrent une certaine continuité dans leur vie quotidienne après la séparation. Cependant, si ces facteurs influencent positivement le sentiment d'attachement à l'égard du lieu pour certains jeunes, il faut noter que tous ne s'attachent pas prioritairement à leur ancienne maison.

• Le rythme de l'alternance

La perception subjective du rythme de l'alternance a une influence sur les pratiques matérielles des enfants, celles de communication ainsi que celles d'appropriation. Ainsi, lorsque les enfants perçoivent le rythme de l'alternance comme « court », ils ressentent

moins le besoin d'emporter des affaires avec eux, vu qu'ils les retrouveront vite. Ceux qui le perçoivent comme « long » ont davantage tendance à emporter leurs affaires avec eux pour ne pas devoir s'en passer trop longtemps. De plus, parmi les enfants qui alternent les lieux de vie selon un rythme quasi-égalitaire, certains ont tendance à laisser davantage d'affaires personnelles au domicile où ils résident le plus longtemps et se satisfont de ce dont ils disposent au domicile de l'autre parent le temps de quelques jours, tandis que d'autres emportent des "objets en transit" afin d'avoir le même confort matériel de chaque côté.

En ce qui concerne les pratiques de **communication**, quand les enfants perçoivent le rythme de l'alternance comme « court », ils ressentent moins le besoin de communiquer avec le parent duquel ils sont éloignés car ils ont le sentiment de le retrouver rapidement. Ils établissent des contacts exceptionnellement lors des vacances par exemple, où les périodes de séparation comptent souvent plus de jours que celles mises en place durant la période scolaire. Ceux qui perçoivent le rythme comme « long » communiquent, quant à eux, une ou plusieurs fois avec le parent dont ce n'est pas la garde.

Le rythme de l'alternance influe également sur l'appropriation de l'espace et la définition du **sens du chez-soi**. En effet, les enfants qui alternent les lieux de vie selon un rythme quasi-égalitaire, s'approprient, s'identifient et s'attachent fortement au domicile du parent auprès duquel ils passent un ou plusieurs jours de garde supplémentaires.

2.5.2. Dimensions familiales

Les dimensions familiales incluent la composition familiale, la présence d'un animal domestique, le degré de conflit parental ainsi que les dimensions culturelles qui comprennent les valeurs au centre de l'organisation familiale ainsi que les types de fonctionnements parentaux.

A) La composition familiale

La présence de **frères et/ou sœurs** apparaît dans le discours des jeunes comme une source importante de stabilité dans leur vie quotidienne. Ils agissent, pour la plupart, à l'unisson et conviennent d'un rythme d'alternance identique pour tous les enfants en tenant compte des besoins des uns et des autres (comme les aînés qui acceptent un rythme d'alternance plus court pour permettre aux cadets de voir leurs parents plus régulièrement et diminuer ainsi le temps de séparation).

Dans les cas de **recomposition familiale**, le type d'installation et de cohabitation des familles a une influence positive sur le niveau de vie des jeunes mais négative sur leur confort matériel. En effet, les parents (principalement les mères) célibataires font face à des difficultés financières plus importantes que ceux qui résident avec un·e nouveau/nouvelle partenaire qui participe aux frais quotidiens et à ceux liés à l'entretien de l'habitation. Cependant, dans les cas où le/la nouveau/nouvelle partenaire a lui/elle-même des enfants, les jeunes du panel rencontrés mettent en avant le fait qu'ils ont dû leur faire de la place (ou

faire leur propre place lorsque ce sont eux qui se sont agrégés avec leur parent au domicile du beau-parent) et que cette agrégation a eu pour conséquence de voir leur **niveau de confort matériel** s'amoinrir du fait de devoir désormais partager une chambre, perçue comme trop étriquée, pour accueillir un membre supplémentaire.

B) La présence d'un animal de compagnie

Il ressort que l'attachement à un espace est influencé par la présence d'un animal de compagnie. En effet, le lien affectif que les jeunes ressentent à l'égard d'un lieu est renforcé par l'affection qu'ils portent à l'animal domestique qui réside dans l'espace de résidence.

C) Degré de conflit entre les parents

Dans les situations où l'enfant n'a pas son propre outil de communication, il apparait que le degré de conflit parental a une influence sur les pratiques de **communication** à distance avec les enfants, car il facilite ou limite les opportunités de contact. En effet, lorsque le niveau de conflit est faible, les parents s'appellent régulièrement pour discuter des enfants mais aussi de sujets plus personnels. Ces échanges offrent l'opportunité au jeune de discuter avec le parent dont il est éloigné lorsque son père et sa mère ont terminé leur conversation. Cependant, tous ne saisissent pas forcément cette opportunité et n'entretiennent pas nécessairement les contacts avec l'autre parent à distance. Dans les situations plus conflictuelles, où la communication entre les ex-partenaires s'établit plutôt par mail ou messages, ces occasions sont plus rares mais pas pour autant inexistantes. Des pères et des mères trouvent des alternatives (comme la mise à disposition d'un petit téléphone, d'un iPod Touch ou la création d'un groupe WhatsApp spécifique aux échanges avec l'enfant) qui permettent aux jeunes d'entretenir les contacts avec l'autre parent sans qu'ils n'en soient importunés.

Dans les situations où les jeunes possèdent leur propre appareil, leurs pratiques ne sont pas conditionnées par l'entente – ou la mésentente – parentale.

D) Dimensions culturelles

Cette dernière catégorie fait référence aux valeurs que les parents mettent au centre de l'organisation familiale et aux styles de fonctionnements dont ils font preuve et sur la base desquels ils établissent des limites spatio-temporelles entre leurs foyers.

- **Les valeurs**

Certains enfants privilégient les "objets en stationnement" car le père et la mère ne partagent pas les mêmes valeurs et que dès lors, ils ne sont pas autorisés à emporter certains objets, comme une console de jeux, car l'un ou l'autre parent n'en cautionne pas l'usage. De plus, parmi les participants, certains pères et mères soutiennent des valeurs écologiques et anticonsuméristes. Ils encouragent alors leur enfant à faire circuler des affaires pour éviter d'acheter inutilement deux fois un même objet ou favorisent l'achat de biens en seconde main pour lui permettre de disposer d'"objets en stationnement" chez chacun d'entre eux.

- **Les îles parentales**

Il apparaît que les îles parentales et les fonctionnements parentaux influencent les pratiques matérielles des enfants. En effet, les parents dressent des limites matérielles principalement selon le degré de fusion qu'ils valorisent entre les membres de la "nouvelle famille". Ceux qui promeuvent le nous-groupe par rapport au je individuel (les parents qui relèvent des formes-limites, membrane et digue) limitent le passage d'affaires personnelles des enfants car ils considèrent que ces objets appartiennent davantage au lieu de vie qu'au jeune. Ainsi, les enfants sont encouragés à laisser "en stationnement" les biens qu'ils ont reçus de la part de ce parent et, à les ramener à son domicile s'il s'avère qu'ils en avaient emportés exceptionnellement chez l'autre parent. À l'inverse, ceux qui favorisent l'autonomie des enfants (les parents caractérisés par les îles ouverte et sauvage) les laissent libres d'emporter ce qu'ils souhaitent d'un domicile à l'autre car ils considèrent ces effets comme leur appartenant avant tout. Si certains enfants saisissent cette opportunité et emportent toutes leurs affaires personnelles, d'autres limitent les transferts d'une maison à l'autre tout en étant conscients qu'au besoin, ils sont autorisés à le faire.

Le degré de fusion a également une influence sur les pratiques de **communication** entre les enfants et leurs parents. Si seuls les parents caractérisés par l'île forteresse dressent des limites virtuelles claires et n'établissent pas, voire peu, de contacts entre les foyers, les parents qui relèvent des autres types d'îles entretiennent – potentiellement – des contacts avec l'enfant lors des jours d'absence de celui-ci. Si les parents caractérisés par l'île cocon et ceux par l'île aux digues recherchent les contacts avec l'enfant pour entretenir le degré de fusion entre les membres de la "nouvelle famille" par-delà les murs de la maison, ceux qui relèvent des îles ouverte et sauvage se montrent ouverts au fait que le jeune souhaite les contacter pendant les jours où ils n'en ont pas la garde et le laissent libre de saisir ou non cette opportunité de contact.

2.5.3. Conditions spatiales

Les conditions spatiales englobent la distance géographique entre les domiciles parentaux, la situation géographique des lieux de résidence, la distance entre les domiciles et le réseau de sociabilité, le mode de déplacement utilisé pour se rendre chez l'autre parent et l'espace de transition que l'enfant emprunte pour changer de maison.

A) La distance géographique entre les domiciles parentaux

La distance entre les domiciles parentaux est un des critères qui influence les décisions prises par les juges et les avocats de la famille en matière d'hébergement des enfants en cas de séparation. Ils encouragent les parents à vivre à proximité l'un de l'autre pour faciliter la logistique de l'alternance, éviter à l'enfant de devoir effectuer de trop longs trajets, permettre au jeune de participer à ses activités et maintenir son réseau d'amis où qu'il réside, etc. Si pour trois des jeunes filles rencontrées, toutes âgées de 10 ans, se déplacer seules est une expérience effrayante et source de stress peu importe la distance à parcourir, d'autres voient l'alternance comme positive car elle leur permet d'acquérir plus d'autonomie et d'indépendance en matière de déplacement.

Cependant, si les enfants dont les parents habitent à distance l'un de l'autre valorisent la plus grande autonomie qui en découle et expliquent qu'ils se sont habitués à effectuer les longs trajets, ils ne nient pas, pour autant, que cette distance représente un certain **poids** dans leur vie quotidienne en raison du temps qu'ils consacrent à la parcourir.

Lorsque les parents habitent à distance l'un de l'autre, des enfants vont éviter d'emporter leurs affaires personnelles. Le fait de les laisser en "stationnement" leur permet de ne pas s'en encombrer le temps d'un long trajet et limite le risque de devoir effectuer – ou de demander au parent d'effectuer – un aller-retour chronophage pour les récupérer en cas d'oubli. D'autres valorisent, malgré tout, les "objets en transit" et emportent alors l'ensemble de leur univers mobile en une seule fois.

Ceux dont les parents habitent à proximité l'un de l'autre favorisent les "objets en transit" parce qu'ils ne doivent les transporter que pour un temps court et ont davantage de facilité d'aller chercher des affaires chez l'autre parent en cas d'oubli – ce qui n'exclut pas qu'ils puissent préférer « tout » emporter d'un coup. D'autres, par contre, privilégient les "objets en stationnement" en raison d'autres facteurs, comme l'histoire du lieu de vie ou le rythme d'alternance quasi-égalitaire.

De plus, cette proximité offre l'opportunité aux enfants de circuler plus librement entre les domiciles vu qu'ils ne dépendent pas de leur parent pour effectuer le trajet. Cependant, si cette proximité favorise les contacts, elle ne les garantit pas pour autant. En effet, l'entretien de ces contacts est influencé par **d'autres facteurs** tels que l'âge qui limite les déplacements autonomes des enfants ou les fonctionnements parentaux (voir plus loin) qui dressent des limites spatio-temporelles entre les foyers et qui empêchent l'enfant de se rendre librement au domicile de l'un ou de l'autre.

B) L'accessibilité des lieux de résidence

Outre la distance plus ou moins longue qui sépare les habitations, leur accessibilité influe également sur les pratiques de transition des jeunes. En effet, lorsque les parents habitent à distance l'un de l'autre et que les lieux de résidence sont facilement accessibles en transports en commun (en train ou en bus), les jeunes, en grandissant, sont encouragés par leurs parents à se déplacer de manière autonome et à assumer les trajets entre les domiciles et le transfert de leurs affaires personnelles par leurs propres moyens. Lorsque les habitations sont situées dans des endroits plus isolés et difficilement accessibles sans une voiture, les pères et les mères se voient contraints d'assumer les trajets et le transfert des effets personnels de l'enfant (s'il en a).

C) La distance entre les domiciles et le réseau de sociabilité

La distance entre les domiciles représente un **coût social** pour ces jeunes. En effet, si la proximité entre les domiciles parentaux et le réseau de sociabilité de l'enfant (comme l'école et les lieux d'activité qu'il fréquente) lui permet d'entretenir son réseau d'amis et de garder ses habitudes, la distance entre ceux-ci a pour conséquence que le jeune se sente isolé lors

des jours où il vit chez le parent qui habite plus loin de ces repères. Si certains perçoivent négativement cet éloignement, d'autres, au contraire, le valorisent. En effet, le fait d'être éloignés temporairement du lieu de vie où ils ont tous leurs repères, tous leurs amis, toutes leurs activités, leur permet de se retirer un temps de toute cette agitation et de se reposer au domicile de l'autre parent où ils privilégient les moments passés en "nouvelle famille".

D) Mode de déplacement et espace de transition

La manière dont les enfants se déplacent d'une maison à l'autre ainsi que l'espace de transition qu'ils empruntent pour se rendre au domicile de l'autre parent, ont également une influence sur leurs pratiques. En effet, le fait de transiter en voiture, accompagnés d'un parent, ou en transports en commun, par leurs propres moyens, sont deux situations qui offrent des opportunités ou représentent une contrainte pour les jeunes. Ainsi, le fait de disposer d'une **voiture** pour effectuer les trajets facilite le transfert d'objets encombrants ou en quantité importante, peu importe la distance entre les domiciles des parents. De plus, ces trajets accompagnés permettent aux jeunes de se libérer d'une certaine charge mentale causée par le regard que les autres pourraient porter sur eux s'ils venaient à l'école chargés de leurs affaires rassemblées en un ou plusieurs sacs.

A contrario, le « poids » du matériel scolaire que les jeunes doivent emporter avec eux, le jour du changement de maison, est d'autant plus contraignant pour ceux qui transitent par eux-mêmes entre les domiciles parentaux, **par l'intermédiaire de l'école ou d'une activité extrascolaire**. Ce mode de transfert encourage alors certains enfants à laisser leurs affaires "en stationnement" chez chaque parent afin, d'une part, de ne pas s'en encombrer dans les transports en commun et pendant la journée d'école et, d'autre part, d'éviter de se les faire voler.

2.5.4. Dimensions matérielles

Les dimensions matérielles renvoient au niveau de vie au sein de chaque domicile ainsi qu'au type de chambre dont l'enfant dispose chez papa et chez maman.

A) Niveau de vie

Le niveau de vie [10] de chaque parent influence les **pratiques matérielles** des enfants ainsi que celles d'appropriation. En effet, lorsque les parents ont un niveau de vie ressenti aisé, les enfants ont davantage la possibilité de disposer d'affaires en double chez chaque parent et de n'emporter aucune affaire d'un domicile à l'autre. Les jeunes dont le père et/ou la mère

[12] Dans notre enquête nous avons mesuré le niveau de vie 'ressenti', n'ayant pas toujours eu accès aux détails de niveaux de revenu des deux parents (entre autres). Selon l'INSEE, le « niveau de vie ressenti » est évalué à partir de la perception des parents et non sur la base d'une mesure statistique (Clerc, 2014). Ici, nous distinguons trois niveaux (aisé, intermédiaire et modeste) à partir des descriptions faites par les parents et l'enfant de leurs « conditions de vie », entendues comme le fait de disposer d'un bien-être matériel standard ou, au contraire, de rencontrer des difficultés financières qui engendrent un certain nombre de privations. Nous tenons compte ici de la qualité du logement, de la mise à disposition d'une chambre (seule ou partagée) pour chaque enfant et du pouvoir d'achat dédié aux affaires de l'enfant (vêtements et jeux).

ont un niveau de vie plus modeste sont, quant à eux, encouragés à laisser en “stationnement” les objets qu’ils ont reçus de la part de l’un ou de l’autre. Cette pratique évite à ces derniers de devoir racheter ou aller rechercher au domicile de l’autre parent ces affaires oubliées. A l’inverse, ces parents encouragent leur enfant à faire transiter d’un lieu de vie à l’autre des objets coûteux, comme une console de jeu, une tablette, un ordinateur, afin qu’il puisse en disposer chez chacun d’eux. Lorsque les adolescents n’ont pas le même niveau de vie au domicile paternel et maternel, ils composent alors avec ces différentiels financiers en emportant systématiquement certaines affaires pour les avoir avec eux où qu’ils soient et bénéficier du même niveau de confort chez chaque parent et/ou conserver le même style vestimentaire.

Notons, par ailleurs, que le fait de disposer d’une **voiture** influence les pratiques des jeunes. En effet, quand les parents prennent en charge le transfert des affaires de l’enfant en voiture, certains jeunes se permettent d’emporter plus facilement des objets encombrants ou davantage d’effets personnels que s’ils devaient les faire transiter en transports en commun ou à pied. Cependant, parmi ceux qui disposent d’un véhicule, certains parents de niveau de vie modeste ne souhaitent pas l’utiliser pour accompagner l’enfant jusqu’au domicile de l’autre parent en raison du coût élevé de l’essence que ces trajets représentent.

Le niveau de vie influence également les **pratiques d’appropriation** des enfants. En effet, s’ils interprètent positivement l’environnement matériel d’un lieu de vie, ils s’y attachent plus ou moins fortement et s’investissent personnellement dans l’appropriation du lieu. A l’inverse, s’ils l’interprètent négativement en raison d’un faible niveau de confort, par exemple, les enfants ont plutôt tendance à ne pas s’attacher au lieu et à ne pas se l’approprier.

B) Type de chambre

Le fait de disposer d’une chambre individuelle ou d’une chambre partagée au domicile d’un parent a une influence sur les pratiques matérielles et d’appropriation des jeunes. En effet, lorsqu’ils partagent leur chambre, les enfants ont tendance à ne pas emporter d’affaires avec eux pour ne pas encombrer davantage l’espace partagé. Ceux qui ont une **chambre individuelle** chez chaque parent agissent différemment : parmi ceux qui s’entourent d’“objets en stationnement”, certains reproduisent des objets à l’identique dans chaque habitation et d’autres valorisent le fait de retrouver des affaires différentes à chaque retour ; d’autres encore voyagent avec des “objets en transit” dont ils souhaitent s’entourer dans chacune de leur chambre.

Le fait d’avoir une chambre individuelle va également avoir une influence sur la définition d’un espace propre et sur le sentiment d’attachement ressenti à l’égard de cette pièce. En effet, il apparaît que lorsque les enfants disposent d’une chambre individuelle au domicile d’un parent et d’une chambre partagée chez l’autre, ils investissent et s’attachent fortement à la première et conçoivent la deuxième comme secondaire.

3

Un archipel composé d'îles aux propriétés particulières : construire un sens du chez-soi singulier pluriel

Dans ce rapport, nous avons montré que les enfants envisagent chaque lieu de résidence comme distinct de l'autre, tout en étant inter-reliés, un peu à l'image de deux îles faisant partie d'un même et unique archipel. De cette interconnexion résulte la définition d'un **sens du chez-soi singulièrement pluriel** parce que chaque espace de résidence (ou île), entre lesquels les enfants circulent, est pensé en relation l'un avec l'autre et comme formant un tout cohérent (un archipel) – mais pas forcément dénué de tensions. En même temps, le sens attribué à chaque lieu de résidence est **unique** puisqu'il est défini à partir de critères physiques (comme le confort matériel dont l'enfant dispose), familiaux (comme la qualité des relations qui y sont entretenues entre les membres, l'ambiance chaleureuse) et/ou personnels (comme s'approprier un espace et le faire sien) qui sont propres à chaque lieu.

La construction d'un sens du chez soi dans chacune des habitations repose en effet sur **trois dimensions, qui peuvent s'interconnecter** : la dimension personnelle, la dimension physique et la dimension familiale.

Un sens du chez-soi personnel

Ce sens renvoie à la manière dont les enfants s'approprient un espace et le rendent « propre » [sien]. Il s'agit du lien le plus intime établi avec un espace physique. Ils élaborent un monde à leur image (à partir de la décoration et de l'aménagement personnalisés du lieu) et y exercent un certain contrôle et droit de possession.

Un sens du chez-soi physique

Ce sens renvoie à la manière dont les jeunes interprètent et perçoivent l'environnement matériel de la maison (décoration imposée du lieu, configuration des espaces) comme plus ou moins confortable, leur correspondant, et leur offrant, ou pas, l'opportunité de mener des activités qu'ils valorisent personnellement.

Un sens du chez-soi familial

Ce sentiment fait référence aux activités et aux pratiques qui prennent place dans le logement ainsi qu'à la qualité des relations entretenues entre les membres. Ceci renvoie au sentiment d'être chez soi dans l'ensemble de l'habitation lorsqu'y règne une ambiance jugée chaleureuse, conviviale et détendue, et que les relations entretenues avec les habitants sont bonnes.

Comme précisé en amont, les enfants pensent leurs lieux de résidence de manière interconnectée et définissent un sens du chez-soi unique et englobant (un « archipel ») alors même que chaque domicile (ou « île ») est teinté d'une couleur particulière définie à partir des trois dimensions décrites ci-avant.

Ainsi, nous distinguons **différentes configurations** :

- Certains se sentent chez-eux au domicile d'un parent **de manière personnelle et physique** car ils se sont approprié un espace propre (comme une chambre, un coin du salon) qu'ils jugent confortable à partir des dimensions physiques du lieu (comme la luminosité, la petite taille de la pièce, la chaleur, etc.), tandis que dans l'autre habitation, ils se sentent chez eux de **façon familiale** en raison de l'ambiance chaleureuse qui y règne entre les membres.
- D'autres jeunes se sentent chez eux de **manière personnelle** au domicile d'un parent alors même qu'ils l'évaluent peu confortable et peu chaleureux sur la base des dimensions physiques de l'espace (comme la froideur, la grandeur de la pièce, l'aspect désordonné, etc.). Ils se sentent chez eux de **façon familiale et physique** au sein de la seconde habitation car son agencement et sa décoration confèrent une ambiance chaleureuse, ce qui les encourage à passer du temps en famille.
- D'autres jeunes expérimentent, quant à eux, les deux lieux de résidence de manière individuelle et créent ainsi **deux "chez-soi personnels"**. Ils s'approprient une pièce ou un coin du salon chez chaque parent qu'ils personnalisent : ils s'y entourent d'objets singuliers qui reflètent leurs goûts et leurs passions, ils l'agencent et le décorent de sorte à créer un espace confortable au sein duquel ils passent la majeure partie de leur temps et sur lequel ils exercent un certain contrôle.
- Enfin, quelques-uns éprouvent un lieu de résidence **de manière physique, familiale et personnelle** sans accorder plus d'importance à un des modes d'expérience du lieu, et expérimentent l'autre domicile de **façon familiale** à partir du fait qu'un parent y habite. Parce qu'ils évaluent le confort de ce lieu d'habitation plutôt négativement et qu'ils ne s'approprient personnellement aucun espace de la maison, il arrive que la relation avec le parent qui y habite ne suffise pas à maintenir l'attachement que le jeune éprouve à l'égard de ce lieu. Un des jeunes repris dans cette configuration a d'ailleurs demandé de modifier le rythme de l'alternance en place et de passer à un mode d'hébergement exclusif au domicile paternel où il sentait chez lui de manière physique, familiale et personnelle, alors qu'il peinait à se sentir chez lui chez sa mère (caractérisée par une île sauvage).



Pour aller plus loin :

Nobels B. & Merla L. (2022) *Deux maisons, un chez-soi ? Expériences de vie de jeunes en hébergement alterné*, Academia-L'Harmattan, coll. Famille, Couple, Sexualité

<https://www.editions-academia.be/livre-deux-maisons-un-chez-soi-experiences-de-vie-de-jeunes-en-hebergement-egalitaire-laura-merla-berengere-nobels-9782806132055-74703.html>

II. Regard d'acteurs de terrain sur les résultats de la recherche sur « Le sens du chez-soi en HE »

Les résultats de la recherche sur « le sens du chez-soi en hébergement égalitaire » tels que présentés dans ce rapport, ont été soumis au regard d'acteurs de terrain, issus des secteurs de la famille, de l'enfance et de la jeunesse. Trois focus groups ont été organisés en mai-juin 2022 afin de faire émerger les apports spécifiques de cette recherche ainsi que ses limites, et d'envisager des recommandations à destination des pouvoirs publics.

Note méthodologique

Les focus-groups représentent l'occasion de rassembler des acteurs issus de différents secteurs et de confronter leurs positions. C'est un moment de partage d'expériences et de points de vue, qui permet d'obtenir des retours riches, alimentés par la discussion entre les divers participants. Les échanges favorisent donc le croisement des regards des acteurs de terrain sur les résultats de cette recherche, dans une logique participative et interactive.

Les participants ont été répartis en trois groupes, en fonction de leurs profils et leurs disponibilités, dans le but de favoriser une dynamique d'échange et de participation. Chaque groupe s'est réuni pendant 3 heures (à des dates distinctes) afin de disposer d'un temps suffisant pour revenir sur les résultats de la recherche tels que présentés dans ce rapport, et laisser à chacun le temps de s'exprimer. Les participants ont ainsi eu l'occasion de poser des questions de clarification vis-à-vis de la recherche et de ses résultats, puis ont été invités à partager leurs expériences respectives vis-à-vis de l'hébergement égalitaire, ainsi que leurs retours sur les données présentées dans le rapport et en début de séance.

L'identification des services des secteurs de la famille, de l'enfance et de la jeunesse a été réfléchi en amont du recrutement, de sorte à inclure une diversité de profils, notamment en ce qui a trait à leurs secteurs et milieux d'activités (AMO, SSM, Tribunal, etc.), leurs disciplines respectives (psychologie, droit, médiation, etc.), et leur ancrage géographique. Les participants ont été sélectionnés en fonction de la pertinence au regard de l'objet de recherche, soit parce que leur expertise porte sur la jeunesse ou la famille, soit parce qu'ils interviennent directement auprès de ces publics, notamment en situation de séparation. Par ailleurs, certaines personnes ayant confirmé leur participation ont également été incluses dans la réflexion sur les champs, les services ou les personnes à inclure et inviter.

Les propos recueillis ont été retranscrits et soumis à une analyse thématique.

Nous remercions l'ensemble des quatorze participants dont la liste se trouve ci-dessous.

Mario Alu	Psychologue au Département Enfants et leur famille, SSM Chapelle-aux-Champs
Claire Baland	Coordinatrice pédagogique à l'A.J.M.O. et intervenante à l'Espace Parents dans la Séparation à Charleroi
Edwige Barthélemy	Juriste et médiatrice familiale, directrice du Service Droit des Jeunes Hainaut
Marie-France Carlier	Juge de la Famille et de la Jeunesse au Tribunal de la Famille et de la Jeunesse de Dinant
Bénédicte Cuypers	Coordinatrice de l'Espace Parents dans la Séparation à Waterloo
Bernard De Vos	Délégué général aux droits de l'enfant
Anne-Marie Dieu	Directrice de recherche - Coordinatrice a.i. à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
Caroline Francotte	Juge déléguée au Tribunal de la Famille et de la Jeunesse du Luxembourg
Michaël Mallien	Avocat en droit de la famille au barreau de Bruxelles et professeur de droit
Rachel Postelmans	Coordinatrice pédagogique de la Maison de la Parentalité de Waterloo
Sandra Reisse	Attachée à l'Administration générale des Maisons de Justice
Philippe Renard	Directeur de l'AMO Carrefour J de Wavre
Jennifer Sevrin	Chargée d'études à La Ligue des familles
Hélène Soyeur	Intervenante familiale à l'Espace Parents dans la Séparation à Charleroi

Les apports et limites de la recherche, du point de vue des acteurs de terrain

1 Une parole d'enfant récoltée hors-contentieux et conflits intra-parentaux majeurs

Un premier élément qui se dégage de manière transversale des différents focus groups est l'**éclairage différent, positif, qu'apporte cette recherche**. En effet, les professionnels dont le rôle est d'aider ou d'intervenir en cas de situation problématique ou fortement conflictuelle, n'ont que très peu de vue sur les situations où cela se passe relativement bien. Révéler le vécu de familles dans lesquelles les conflits intra-parentaux sont faibles à modérés (la communication entre parents en conflit restant possible si c'est absolument nécessaire), et où les jeunes s'accommodent relativement bien de ce mode d'hébergement, malgré les difficultés rencontrées, offre un éclairage nouveau pour comprendre ce mode de vie.

Dans la même logique, différents participants soulignent l'intérêt de **percevoir une parole d'enfant récoltée hors contentieux**, sans enjeux qui risqueraient justement de compromettre leur parole ou de faire peser un poids sur leurs épaules (comme, par exemple, la crainte de nuire aux intérêts d'un parent en conflit avec l'autre parent, dans le cadre d'une procédure juridique).

« [...] Je trouve ça très positif pour nous qui sommes dans le conflit de voir que finalement, ben voilà, c'est vrai que y en a peu, fin par rapport aux statistiques, finalement les conflits sont peu importants. [...] » (FG 1)

Certains participants doutent de la possibilité de s'appuyer sur cette recherche pour gérer des crises liées à des **situations hautement conflictuelles**. En effet, tout y serait source de conflit et la question dépasserait donc la gestion du quotidien (objets, transfert, etc.) pour relever parfois plutôt de la survie.

« Mais oui, nous, c'est vraiment particulier parce que les parents qu'on rencontre sont parfois à ce point submergés par les émotions et par le conflit que finalement ils ne voient plus la détresse de l'enfant ou que leur comportement va avoir une implication. Ils ne remettront pas en question l'HE, parce que pour eux, le problème n'est pas là. Fin, voilà. Et oui, ils ne sont pas en mesure de se rendre compte à quel point les enfants rentrent dans ce système dysfonctionnel. » (FG 1)

Dans de telles situations, la mobilisation des résultats de la recherche pourrait s'avérer trop précoce, mais pourrait toutefois contribuer, notamment dans le cadre d'ateliers de communication, à alimenter la réflexion des parents et une potentielle prise de conscience. En effet, si la recherche n'éclaire pas en soi le vécu de certaines situations de haut conflit rencontrées sur le terrain, elle offre des outils pour inviter à la réflexion, et pour entamer un travail, une fois la tension quelque peu redescendue.

2 Un regard dénué de jugement, qui révèle une variété de vécus et de pratiques

En phase avec la logique du 'cas par cas' qui prévaut dans la pratique professionnelle, et qui s'inscrit dans la logique de la poursuite de l'intérêt supérieur de l'enfant, les professionnels soulignent que, si la loi tend à privilégier l'HE lorsqu'il est demandé par l'un ou l'autre des parents, une place importante est toujours accordée à l'exploration. Il est en effet primordial d'individualiser les décisions, car chaque famille – et chaque enfant – a son propre mode de fonctionnement. A cet égard, le fait de présenter dans cette recherche une palette riche de vécus et de pratiques permet de souligner le fait qu'il n'y a pas « une et une seule manière » de vivre et d'organiser l'HE, mais des possibilités multiples.

« [...] de ce que les enfants disent de l'HE, il y a vraiment du matériel précieux pour aussi faire évoluer la pratique, oui une pratique plus, on parlait du cas par cas tantôt, on fait du cas par cas, mais on fait du cas par cas un peu dans le brouillard quoi aussi. » (FG 1)

3 L'identification d'une palette de repères sur lesquels les jeunes s'appuient au quotidien

Un participant rappelle que le travail du juge dans le choix d'hébergement repose souvent sur les notions de repères et d'attachement. Or, la recherche donne à voir concrètement les repères sur lesquels les jeunes en hébergement égalitaire s'appuient au quotidien, et la manière dont se jouent les relations familiales dans ce contexte.

« [...] c'est vraiment intéressant de voir, mais comment se matérialisent ces repères [...]. Je trouve que c'est vraiment quelque chose de très, très intéressant et il faudra d'ailleurs que ce qui s'est dit dans cette étude, [...] que ça trouve son chemin aussi vers la pratique judiciaire. Je pense que ce serait important. » (FG 1)

Ainsi, plusieurs participants soulignent que les résultats de la recherche permettent de montrer comment les jeunes s'accommodent et s'adaptent à une situation qu'ils n'ont pas choisie, où « tout explose », et dans laquelle leur base de sécurité est mise à mal :

« Comment est-ce que dans une situation que je n'ai pas choisie, je marque quand même la façon dont moi je vais colorier, colorier un contenu que je n'ai pas choisi, je n'ai pas choisi les figures, mais je peux quand même colorier. Comment est-ce que je fais, comment est-ce que j'érige tel élément de ma vie en repère d'importance fondamentale ou pas, c'est ça. » (FG 1)

4 Une recherche qui offre des ressources et des outils pour le travail avec les familles et les jeunes

Certains participants mentionnent que ces résultats leur permettent de découvrir des choses, mais, qu'en même temps, celles-ci ne sont pas forcément « étonnantes » car ils les rencontrent dans leur pratique. Dès lors, ils y voient davantage une ressource qui, d'une part, peut éclairer certaines situations et, d'autre part, fournir des outils concrets dans le cadre de leurs activités professionnelles.

A) L'apport des typologies

Les professionnels montrent un fort intérêt pour les typologies proposées dans cette recherche (autour des îles parentales, de la gestion des objets, des rituels, de l'appropriation de l'espace, etc.), qui constituent à leurs yeux des outils concrets de travail et d'intervention auprès des familles. Plusieurs personnes témoignent de l'utilité de disposer de **concepts très imagés**, permettant de mieux comprendre et d'approcher certaines situations.

« Moi j'ai vraiment appris ces 5 concepts qui me parlent et je me dis, on pourrait très bien avoir à certains moments, un jeune face à un juge, "moi j'en ai marre de cette île forteresse, mon père habite à 500m, j'ai mes sticks de hockey, j'ai ma raquette de tennis, je dois toujours penser à tout, est-ce qu'on ne peut pas être un peu plus souple ?" » (FG 1)

Un fort consensus se dégage sur la pertinence de leur **utilisation en contexte d'intervention**, et ce, à plusieurs égards. D'une part, ces concepts peuvent servir lors de discussions tant avec les jeunes qu'avec les parents, notamment pour inviter ces derniers à la réflexion sur leur mode de fonctionnement, sur l'île qu'ils veulent inventer pour leur famille.

« [...] le fait de nommer des concepts et tout ça, ça donne vraiment des pistes concrètes que je me vois très très bien utiliser en intervention avec les parents qui nous consultent en fait, donc je trouve ça vraiment très très riche. » (FG 1)

« [...] c'est vraiment des outils, je trouve, très intéressants pour travailler avec des parents qui sont sous tension. C'est de pouvoir leur montrer qu'il y a une diversité de façons de faire et que peut-être selon même le temps de la séparation, ça peut aussi évoluer. [...] je vois vraiment des outils, et pour la consultation familiale que j'ai, aussi pour les rencontres des parents et des jeunes, je trouve que ça vient donner l'opportunité de ne pas figer. Qu'il n'y a pas du bon ou du mauvais. » (FG 2)

En effet, la **neutralité de la terminologie** utilisée pour qualifier les îles parentales est plusieurs fois évoquée comme un point positif pour l'intervention auprès des familles, permettant de visualiser le fonctionnement du parent sans prononcer de jugement de valeurs sur celui-ci. Ces concepts, ainsi que la métaphore de l'archipel, peuvent servir à ouvrir plus facilement la discussion et à inviter les parents à accepter d'avoir une réflexion sur leur fonctionnement et ses implications.

« Ça vient légitimer aussi la possibilité pour chaque parent d'inventer son monde avec ses enfants. [...] ce sont de très chouettes outils parce qu'on n'oppose pas les deux modèles. On dit mais finalement, prenez votre place chacun. Y a moyen. [...] donc ça ne devient plus la bagarre. Je trouve que ça permet de vraiment trianguler et de se dire allez on se met au travail quoi. » (FG 2)

« [...] la métaphore des îles dans l'archipel. Parce que c'est vrai qu'on a des parents qui sont dans des modèles forteresses. Et donc, pour eux, c'est quelque chose de tellement distinct qu'ils ne peuvent pas s'imaginer que pour l'enfant, il y a une suite et que pour lui, ça fait archipel. Et donc je pense que c'est intéressant comme métaphore [...] voilà et de travailler ça avec les parents [...]. » (FG 3)

« Ce qui m'interroge et qui va m'aider, je pense et que j'ai envie de tester, c'est vraiment travailler en individuel avec les parents sur la façon dont ils imaginent que l'enfant vit l'espace chez eux, chez chacun d'entre eux. Parce que, en commun, je ne suis pas sûr, parce qu'il y en a beaucoup qui refusent de dire comment ça se passe chez l'un et chez l'autre, donc, mais de le travailler et de voir un peu comment peut être relier les choses. Ce serait vraiment intéressant, d'utiliser les îles etc., ça me paraît vraiment parlant. Parce que c'est les enfants. (...) et le moment, le rituel aussi. Et évidemment, tout ce qui est transition. Mais ça on a l'habitude d'y travailler puisque c'est toujours le moment le plus critique quand on ne s'entend pas évidemment, mais même le rituel de réinstallation dans la maison, je trouve que c'est vraiment [utile] » (FG 3)

Les retours des professionnels portent aussi sur l'utilité pour leurs futures pratiques respectives, de mobiliser les résultats de la recherche relatifs à **l'appropriation de l'espace** :

« [...] se dire ben tiens comment vous vous positionnez en tant que parent dans votre espace collectif ? Comment vous voyez la place de chaque enfant ? Comment on peut alors essayer d'articuler les choses autrement pour que chacun s'y retrouve ? Est-ce qu'il suffit d'un paravent, est-ce qu'il faut plus ? [...] Je trouve que ce sont des outils d'analyse qui peuvent devenir collectifs. [...] chacun peut s'emparer du truc. C'est ça qui me semble intéressant. » (FG 2)

Au regard de leur expertise professionnelle, certains participants pensent qu'il peut être compliqué, pour les jeunes, de devoir naviguer entre deux îles très différentes. Cela dit, certains jeunes seraient en mesure d'en voir les bénéfices, voire d'en jouer. Ils remarquent par ailleurs qu'à l'adolescence, une île forteresse pourrait amener des tensions entre enfants et parents, que ceux-ci soient séparés ou ensemble. Plus largement, c'est le vécu et le bien-être du jeune qui sont interrogés au regard des types d'îles et de la navigation entre deux îles différentes. Des nuances sont toutefois apportées, en indiquant que vivre des choses différentes d'une île à l'autre peut être enrichissant. Autrement dit, cette mobilité peut tant s'avérer contraignante ou destructrice qu'enrichissante. Il est donc surtout important de **s'assurer que chacun dispose d'une marge de manœuvre, de la possibilité de s'exprimer sur ce qui va ou non, et de se construire.**

De plus, la **personnalité** de l'enfant va largement influencer son vécu d'un type d'île ou d'un autre. Certains jeunes se sentiront mieux dans quelque chose d'ouvert, d'autres dans quelque chose de plus fermé. Ainsi, au sein d'une même fratrie, l'HE peut être vécu de manière totalement différente par deux jeunes. Dans tous les cas et comme mentionné précédemment, les professionnels se réjouissent de voir que des jeunes s'adaptent aux différentes îles et peuvent se sentir 'chez eux', puisqu'eux sont davantage confrontés aux situations où cela ne se passe pas bien.

B) Une entrée par les objets du quotidien

De nombreux participants notent que les objets du quotidien sont peu mobilisés par les intervenants des secteurs de la jeunesse et de la famille. Or, la recherche montre à quel point **une entrée par les objets peut éclairer le vécu, les besoins et les attentes des jeunes en hébergement égalitaire.** Les participants relèvent notamment l'intérêt de voir quels types d'objets ont quels types de significations pour les enfants, mais aussi leurs manières de s'approprier l'espace, ou leur sens de l'ordre ou du désordre. La mise en lumière de ces éléments ouvre la possibilité de les travailler avec les parents ou avec les jeunes.

« Les objets fin tout ça, c'est pas des choses qu'on, le trajet un peu oui, mais les objets, ce n'est pas quelque chose qu'on va aborder. Et ça peut être très, très, très éclairant en fait, mais ça peut être très concret par rapport à des questions qu'on poserait à un enfant, c'est vraiment intéressant. » (FG 2)

« Mais donc, tout ce qui fait de tiers, mais vous l'avez bien relevé dans votre description de, fin même de l'espace et des objets, etc tout ça, ça fait tiers et même un doudou ça peut faire tiers, comme un objet ou le hamac qui, c'est très bien dit. C'est un espace où cet enfant va trouver son cocon dans la collectivité quoi. C'est très, très intéressant ça quand même. Comment ces jeunes peuvent trouver leur façon à eux de faire tiers ? les animaux, Ça fait tiers ça. » (FG 3)

Dans le **haut conflit**, les objets peuvent également être vecteurs de tension. Plusieurs professionnels partagent ainsi des anecdotes relatives à des objets, comme une doudoune d'hiver ou des lunettes que le parent refuse de voir transiter vers l'autre domicile en raison de leur coût élevé. Les animaux de compagnie, les activités extra-scolaires, la vision de la médecine, la différence de culture, le choix du médecin ou du psychologue, constituent aussi de potentielles sources de conflit qui peuvent, dans certains cas, s'avérer problématique, jusqu'à poser un danger pour la santé de l'enfant.

C) Sens du 'chez-soi'

Deux points relatifs aux résultats sur le sens du chez soi émergent du premier focus group. Premièrement, les résultats interpellent les participants en montrant que, **peu importe le milieu social, les parents**, aussi bien intentionnés qu'ils peuvent être, **n'arrivent parfois pas à faire en sorte que l'enfant se sente chez soi au niveau personnel, familial et matériel**. Deuxièmement, les participants s'interrogent sur le fait de savoir si, et comment, un sentiment de chez soi peut être expérimenté dans des **situations de haut conflit** – une question à laquelle cette recherche n'apporte pas de réponse.

Les participants du deuxième focus group estiment cependant que les **trois formes de sens du chez-soi** développées dans la recherche, qui s'éloignent des seules conditions matérielles, peuvent éclairer les situations rencontrées par les professionnels et les aider à **comprendre** pourquoi tel ou tel jeune souhaite changer de mode d'hébergement, car il ne sent pas (assez) chez lui chez l'un des deux parents. Par la même occasion, ces dimensions offrent des pistes pour **aider les parents** qui se sentent perdus et se demandent comment faire au mieux pour leurs enfants. Les participants y voient aussi des pistes pour aider les familles, en leur permettant de :

« [...] recentrer plus en effet sur du très concret, plutôt que "qu'est-ce que tu voudrais pour le futur ?" Parce que se projeter n'est même pas, fin doit être très complexe. [...] c'est essayer d'aller voir un peu qu'est-ce que l'enfant met derrière "se sentir chez soi" et qu'est-ce que les parents mettent derrière aussi. » (FG 2)

Les éléments qui contribuent au sens du chez-soi dépassent également la relation parents-enfant.

« [...] Cette étude est très positive parce que voilà, il n'y a pas que les parents, il y a le chien, il y a le chat, il y a la chambre, il y a les frères et sœurs, les demi-frères et sœurs. » (FG 1)

L'étude met ainsi en exergue une **palette de variables** sur lesquelles s'appuyer et/ou à prendre en compte – par exemple, l'importance des animaux dans le vécu des jeunes, également observée par plusieurs participants dans leur pratique professionnelle :

« J'entends des fois dire les chiens, c'est des, eux ils ne s'opposent pas, ils sont toujours gentils, ils sont accueillants, on arrive aaaah. Et donc ça fait quand même une personne dans la famille ou un élément qui au niveau affectif, là, on peut un peu se reposer » (FG 3)

D) Des éléments pour réfléchir le jour et le lieu de l'alternance

Les résultats de recherche qui portent sur la transition entre foyers et les routines et rituels de retour offrent des éléments concrets pour (re-)penser le jour et le lieu de l'alternance, et la logistique qui entoure cette alternance.

« C'est une question que le tribunal doit souvent fixer : qui doit se déplacer et le lieu d'échange. C'est vraiment intéressant parce que je ne m'étais jamais posé la question aussi loin par rapport au concret de l'enfant. Et donc c'est vrai, il y en a qui me disent, ben moi je n'aime pas si c'est un changement après l'école parce qu'il faut, il y a la question des sacs, et cetera » (FG 3)

L'identification, dans la recherche, d'espaces-temps de transition « interstitiels » dans lesquels les enfants se sentent mal à l'aise, vient en particulier **bousculer certaines pratiques professionnelles** qui consistent notamment à encourager un parent à aller chercher lui-même l'enfant chez l'autre.

« En même temps, j'entends que si on attend le parent, c'est très inconfortable par rapport aux jeunes que vous avez entendu. Alors que moi je me disais ça, c'est une alternative pour le sac, mais le parent vient chercher chez l'autre. Et donc on a tous ses trucs, on a plus qu'à les mettre dans la voiture. Il y a la question des conflits extrêmes où on dit il faut que ce soit l'école parce qu'on ne veut pas se voir. Et donc je me dis qu'elle est la bonne solution ? » (FG 3)

L'importance d'offrir au jeune un espace « neutre » de transition est soulevée par de nombreux participants, notamment dans les situations de fortes tensions intra-parentales. Certains intervenants mentionnent ainsi un dispositif français qui consiste à aménager une zone neutre devant un commissariat, système qui peut avoir des avantages mais pose la question aussi du vécu de jeune qui doit transitionner via un dispositif qui peut être stigmatisant. L'école est souvent envisagée également comme un lieu de transition neutre, mais avec des limites également, notamment liées au fait que les jeunes qui emportent leurs affaires doivent « exposer » leur mode d'hébergement à leurs camarades.

Les résultats de la recherche viennent également bousculer certaines idées reçues concernant l'importance d'offrir au jeune deux **domiciles situés à proximité l'un de l'autre.**

« si les deux domiciles sont éloignés, c'est souvent un critère qui va être pris comme contraire. Et, en fait, de notre pratique aussi, souvent l'enfant vivait ce moment du trajet comme quelque chose de très positif. De nouveau, ça vient un peu contrer nos visions du monde. » (FG 3)

Les résultats qui mettent en avant la façon dont les jeunes s'approprient l'espace résidentiel, et notamment **la chambre à coucher, qu'elle soit individuelle ou collective**, amène certains participants à repenser l'importance de la chambre à coucher individuelle – notamment en cas d'intervention judiciaire. Ainsi, bien que cette pratique soit en perte de vitesse, certains juges hésiteraient à confier l'hébergement à un parent qui ne peut offrir une chambre individuelle à son enfant. Dans la même lignée, les enfants du même sexe ne pourraient pas partager la même chambre à partir d'un certain âge, ce qui poserait notamment problème pour les logements sociaux. Or, la recherche montre qu'il est possible d'aménager des bulles d'intimité dans des espaces partagés. Elle met également en avant le fait que le **GSM** offre un espace d'intimité et de repli aux jeunes, peu importe leur localisation. Les participants au premier focus group estiment que cet aspect mériterait d'être davantage creusé à l'avenir.

E) Des outils pour le recueil de la parole de l'enfant

Les méthodes utilisées pour recueillir la parole des enfants – en particulier le “jeu de réseau socio-spatial” et la “carte émotionnelle” – apparaissent aux yeux des participants comme des outils particulièrement prometteurs, en ceci qu'ils permettent notamment d'amener le jeune à parler de sa vie de famille au travers des lieux, des objets et des pratiques du quotidien. **Ceci permet d'entrer dans le concret du jeune**, pour faire émerger ensuite des informations sur ses relations familiales, son vécu et son ressenti. Ces méthodes pourraient également être mobilisées pour **aider les parents à mieux comprendre le vécu de leur enfant.**

« C'est intéressant je trouve l'outil, ce truc où l'enfant peut visuellement nommer ce qui est important pour lui, tant dans l'espace, mais aussi les animaux. Je pense que c'est un chouette média entre parents et enfants, parce que parfois les parents peuvent se dire que ça, l'enfant l'investit alors que finalement, dans les faits, l'enfant l'investit peut-être pas trop, mais va peut-être investir le hamac que le parent ne se rend pas compte que ça a une valeur. Et je trouve que c'est un chouette média, effectivement peut-être avec des plus jeunes mais en tout cas, de pouvoir passer par des choses qui sont visuelles, etc. Et ça permet de décaler parfois les paroles qui ne sont pas si faciles à pouvoir mettre, entre les parents, les enfants » (FG 3)

Certains professionnels soulignent que ces méthodes, et les résultats de la recherche, amènent un éclairage sur **la manière dont on peut aménager les choses (décoration, transit d'objets, etc.) en écoutant l'enfant, tout en responsabilisant le parent.**

5 La capacité d'adaptation des jeunes

La recherche met en exergue la capacité des jeunes à s'adapter à un mode de vie caractérisé par une vie de famille qui se déploie en alternance entre deux « îles parentales », et à déployer des stratégies, des manières d'être et de faire, propres à ce mode de vie. Les participants aux focus groups confirment, sur base de leurs propres observations, le constat d'une **grande capacité d'adaptation** de la part des enfants, et ce, même s'ils doivent naviguer entre deux îles au fonctionnement différent. De plus, un participant souligne que les compétences développées dans ce contexte pourraient être pérennisées à long terme et, potentiellement, mieux préparer ces jeunes pour faire face à certaines situations plus tard, notamment dans leur vie professionnelle et affective.

Les participants insistent cependant sur le fait que les capacités d'adaptation **varient d'un enfant à l'autre**. Certains pourraient donc apprécier, voire se jouer, de ce mode d'hébergement et de ses avantages (ex. les doubles vacances), tandis qu'il peut être vécu comme beaucoup plus difficile par d'autres.

« Il y a des profils d'enfants qui oublient toujours tout par exemple, alors bonne chance pour celui qui est dans une ou dans deux îles forteresses, s'il oublie toujours tout, il va tout le temps stresser » (FG 1)

La personnalité de l'enfant influence son vécu de l'HE et les stratégies qu'il met en place. D'où l'intérêt de **combiner à l'avenir la recherche en sociologie avec une approche psychologique qui tienne compte de la personnalité de l'enfant ou du parent** – une articulation possible d'autant plus que les outils de récolte de la parole mobilisés dans MobileKids sont proches de ceux mobilisés par les psychologues.

La question du bien-être des enfants qui mettent en place des stratégies d'adaptation, qui font preuve de débrouillardise ou d'autonomie est, par ailleurs, soulevée, notamment dans les situations où le jeune est amené à compenser lui-même un manque d'investissement de la part des parents, un soutien qui devrait lui être apporté, mais qui ne l'est pas. Si les discussions relient l'HE au développement de certaines compétences, elles le relient également à un **potentiel manque de sécurités de bases** pouvant amener certaines fragilités.

6 Un éclairage pertinent pour d'autres situations familiales et modes d'hébergement

Plusieurs participants estiment que la recherche éclaire plus largement sur le mode de fonctionnement des familles contemporaines, et sur le vécu familial et le rapport à l'espace des enfants et adolescents, quelle que soit leur configuration familiale. La recherche – savoir comment on se sent chez soi dans un lieu qui n'est pas forcément idéal ou choisi – peut également fournir des outils qui pourraient être adaptés notamment aux jeunes en rupture qui se retrouvent dans des foyers d'accueil.

Recommandations

1 Rendre les écoles plus accueillantes pour les enfants en HE

Les participants s'accordent sur l'importance du rôle joué par l'école dans les situations d'hébergement égalitaire, notamment parce que la transition entre domiciles se fait souvent le vendredi après l'école. La recherche confirme cette importance, en montrant que l'école peut jouer un rôle de facilitateur, en offrant un espace neutre de transition entre les domiciles des parents, mais qu'elle peut dans le même temps, alourdir le poids de la transition, au sens propre, au travers du matériel scolaire que les jeunes doivent emporter au quotidien et qui vient s'ajouter aux effets qui transitent d'une maison à l'autre dans le cadre de l'HE. **Une proposition serait de mettre à disposition des jeunes soit une consigne, soit des casiers d'une taille adaptée à leurs effets, ce qui leur éviterait de transporter leur sac toute la journée.**

2 Sensibiliser les acteurs du domaine des activités sportives, culturelles et ludiques

Les lieux que les jeunes fréquentent dans le cadre de leurs loisirs (par ex., clubs sportifs, académies) sont également apparus comme des lieux qui peuvent faciliter la transition en offrant un espace neutre au moment du changement de domicile ; mais qui peuvent également compliquer la logistique de l'alternance (notamment en raison du matériel à emporter). Les participants recommandent de **sensibiliser ces opérateurs** au rôle qu'ils jouent dans la vie de ces jeunes.

3 Former les professionnels à l'utilisation d'outils adaptés au recueil de la parole de l'enfant

Les participants soulignent qu'en fonction de leur parcours et de leur discipline, les professionnels qui travaillent avec des jeunes et leurs familles sont inégalement outillés pour recueillir la parole de l'enfant. Ils recommandent de **renforcer la formation initiale et continue** des acteurs de terrain et institutionnels, en leur donnant accès à des **méthodes** du même type que celles qui ont été mobilisées dans cette recherche (en particulier, jeu de réseau socio-spatial et cartes émotionnelles).

4 Soutenir la diffusion des résultats des recherches scientifiques auprès des acteurs de terrain

Les participants jugent important de relayer de manière effective les résultats des recherches scientifiques vers les acteurs de terrain, non seulement via l'organisation de **journées d'étude et de formation**, mais aussi via **d'autres canaux** (par ex., podcast, capsules vidéo, publications courtes et accessibles), et en mettant à leur disposition des **outils** directement applicables sur le terrain – comme les typologies développées dans cette recherche.

5 Stimuler le développement de recherches dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et de la famille, ancrées dans des disciplines variées (droit, psychologie, sociologie, histoire...)

Les acteurs de terrain manquent de sources scientifiques pour informer et éclairer leur pratique en matière de divorces, séparations parentales et recompositions familiales, notamment autour du **vécu concret** des enfants et des jeunes, de l'importante question des « **nouvelles** » **fratries**, ou du rôle joué par les **grands-parents et les pairs**.

6 Ecouter l'enfant et tenir compte de son avis... sans faire reposer le poids de la décision sur ses épaules

Pour terminer, les participants rappellent qu'il est primordial d'écouter l'enfant et de tenir compte de son avis dans les matières qui le concernent, tout en rappelant que c'est, in fine, sur les épaules des adultes que doit reposer le poids de la décision.



2023

RAPPORT FINAL DU PROJET MOBILEKIDS - VOLET BELGE

Les enfants en garde alternée

CONTACT

Prof. Laura Merla - laura.merla@uclouvain.be

